

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 387

30 mai 2000

**SOMMAIRE**

<b>BDM Technologies Holding S.A., Luxembourg</b> ..... pages <b>18530, 18531</b>	<b>Gemco Trading and Exploitation S.A., Luxembg</b> <b>18558</b>
<b>BNP Ré, Société de Réassurance de la Banque Nationale de Paris S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18530</b>	<b>Gestman S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18557</b>
<b>Bofin S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18531</b>	<b>Hebart Invest S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18536</b>
<b>Callas Investissements S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18532</b>	<b>Hokkaido S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18563</b>
<b>Carexpress S.A. Holding, Luxembourg</b> ..... <b>18532</b>	<b>Iberlux, S.à r.l., Frisange</b> ..... <b>18563</b>
<b>CFGVT, Compagnie Financière des Grands Vins de Tokaj S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18541</b>	<b>Ibermat, S.à r.l., Frisange</b> ..... <b>18564</b>
<b>Clearstream Banking S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18533</b>	<b>Imexcom, S.à r.l., Luxembourg</b> ..... <b>18564</b>
<b>Clearstream International, Luxembourg</b> ..... <b>18535</b>	<b>Immochapelle, Luxembourg</b> ..... <b>18560</b>
<b>Clearstream Services, Luxembourg</b> ..... <b>18537</b>	<b>In.A.Ma. Holding S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18560</b>
<b>Compagnie de l'Opéra S.A.H., Luxembourg</b> .... <b>18540</b>	<b>In.A.Ma. S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18559</b>
<b>Compagnie Internationale pour le Développement et la Coopération S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18554</b>	<b>Initiative S.A.H., Luxembourg</b> ..... <b>18566</b>
<b>Considar Europe S.A., Bertrange</b> ..... <b>18539, 18540</b>	<b>Inter-Atlantic Capital Partners (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18553</b>
<b>Considar Metal Marketing S.A., Bertrange</b> <b>18541, 18543</b>	<b>INTERCONSULT, Luxembourg International Consulting S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18576</b>
<b>Contato Mario et Fils, S.à r.l., Dudelange</b> ..... <b>18555</b>	<b>Interface Interior Fabrics (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg</b> ..... <b>18558</b>
<b>CORELYON, Compagnie de Réassurance du Groupe Crédit Lyonnais S.A., Luxembourg</b> .... <b>18555</b>	<b>International Brands Promotion S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18561</b>
<b>Damme Consultants S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18554</b>	<b>Investcorp S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18566</b>
<b>Deltservice, S.à r.l., Frisange</b> ..... <b>18531</b>	<b>Ipef III Holdings N° 1 S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18566</b>
<b>Dimitri Finance S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18555</b>	<b>Iris Garden Finance, S.à r.l., Luxembourg</b> ..... <b>18567</b>
<b>Elsa S.A.H., Luxembourg</b> ..... <b>18555, 18556</b>	<b>Jama Investments Luxembourg S.A., Luxembourg</b> <b>18565</b>
<b>E.P.C., Européenne de Promotion et de Construction S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18540</b>	<b>Juta S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18567</b>
<b>Eurofield S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18556</b>	<b>Kidolux S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18569</b>
<b>Euro M &amp; F S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18557</b>	<b>Koncentra Holding S.A., Luxbg-Kirchberg</b> <b>18567, 18568</b>
<b>Europe Online Networks S.A., Betzdorf</b> ..... <b>18544</b>	<b>Laucath S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18568</b>
<b>Euro-Wasser Entzug S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18557</b>	<b>Lavipharm Group Holding, Luxembourg</b> ..... <b>18569</b>
<b>Fabre Domergue Re S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18558</b>	<b>Lavipharm International, Luxembourg</b> ..... <b>18572</b>
<b>Fesch Buttek, S.à r.l., Luxembourg</b> ..... <b>18558</b>	<b>Limonta Luxembourg Holding S.A., Luxbg</b> <b>18569, 18570</b>
<b>Fiduciaire Luxembourgeoise Salaires et Traitements S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18559</b>	<b>Linag S.A.H., Luxembourg</b> ..... <b>18572</b>
<b>F.I.E.E. S.A., Walferdange</b> ..... <b>18559</b>	<b>Liparis Financière S.A., Luxembourg</b> .... <b>18570, 18571</b>
<b>Finance Concept S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18559</b>	<b>Loan Servicing Company, S.à r.l., Luxembourg</b> .. <b>18573</b>
<b>Finaram S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18560</b>	<b>Logical Component, S.à r.l., Luxembourg</b> ..... <b>18573</b>
<b>Finoblig S.A. &amp; Cie, Luxembourg</b> ..... <b>18560</b>	<b>Luxba 2000 S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18574</b>
<b>Finoblig S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18560</b>	<b>Mainland Corporation S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18575</b>
<b>Finstahl S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18562, 18563</b>	<b>Mainproperty S.A., Luxembourg</b> ..... <b>18574, 18575</b>
<b>Garage Arnold Kontz, S.à r.l., Luxembourg</b> ..... <b>18543</b>	<b>Maison Morth, S.à r.l., Pétange</b> ..... <b>18566</b>
	<b>Mardice Holding, S.à r.l., Strassen</b> ..... <b>18571</b>
	<b>Matilux S.A., Walferdange</b> ..... <b>18572</b>
	<b>Meccanica Finanziaria International S.A., Luxbg</b> <b>18575</b>
	<b>Mlip Management, Sicav, Luxembourg</b> ..... <b>18574</b>

**BNP RE, SOCIETE DE REASSURANCE DE LA BANQUE NATIONALE DE PARIS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 25.331.

L'assemblée générale ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 1999 a:

- ratifié la nomination de Monsieur Francis-Georges Koenig, de la direction des Réseaux France de la BNP, demeurant en France, à (F-75116) Paris, 59, rue Boissière comme administrateur en remplacement de Monsieur Francis Lafon auquel elle a donné quitus de sa gestion. Monsieur Francis-Georges Koenig restera en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999, date prévue pour l'expiration du mandat de Monsieur Francis Lafon;

- ratifié la nomination de Monsieur Louis Bazire, secrétaire général de BANQUE ET FINANCE INTERNATIONALES DE LA BNP, demeurant en France, à (F-75009) Paris, 1-3, rue Lafitte, comme administrateur en remplacement de Monsieur François Brunot auquel elle a donné quitus de sa gestion. Monsieur Louis Bazire restera en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire que statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999, date prévue pour l'expiration du mandat de Monsieur François Brunot.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 53, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(12996/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**BDM TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

L'an deux mille, le sept février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de la société anonyme BDM TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration en date du 2 février 2000 dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

**I<sup>er</sup>.**

La société BDM TECHNOLOGIES HOLDING S.A. fut constituée sous forme d'une société anonyme par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 novembre 1999, acte en voie de publication au Recueil Spécial du Mémorial C.

**II.**

Ladite société a actuellement un capital entièrement souscrit et intégralement libéré de EUR 36.000,- (trente-six mille euros) représenté par 7.000 (sept mille) actions ordinaires de type A avec droit de vote et par 200 (deux cents) actions privilégiées de type B sans droit de vote, d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune.

Le capital autorisé de la société est établi à EUR 20.000.000,- (vingt millions d'euros) représenté par 3.999.800 (trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents) actions ordinaires de type A avec droit de vote et par 200 (deux cents) actions privilégiées de type B sans droit de vote.

L'article 3, alinéas 3 des statuts dispose:

«Le conseil d'administration de la société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de cet acte au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période.»

**III.**

En exécution de la résolution du Conseil d'Administration précitée prise en date du 2 février 2000, les administrateurs de la société ont obtenu et accepté les souscriptions de la société MORVILLE SERVICES LTD., avec siège social à

Tortola, British Virgin Islands pour 152.000 (cent cinquante-deux mille) actions ordinaires de type A avec droit de vote, d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un bulletin de souscription.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de EUR 760.000,- (sept cent soixante mille euros) est désormais à la libre disposition de la société.

#### IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 3, premier alinéa, des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à EUR 796.000,- (sept cent quatre-vingt-seize mille euros) représenté par 159.000 (cent cinquante-neuf mille) actions ordinaires de type A avec droit de vote et par 200 (deux cents) actions de type B sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune.»

#### Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est estimée à trente millions six cent cinquante-huit mille trois cent vingt-quatre (30.658.324,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 5CS, fol. 7, case 2. – Reçu 306.583 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2000.

A. Schwachtgen.

(12990/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

#### **BDM TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 118 du 7 février 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(12991/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

#### **BOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 46.030.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, sous forme d'une société à responsabilité limitée en date du 10 décembre 1993, acte publié au Mémorial C, numéro 86 du 9 mars 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 septembre 1994, acte publié au Mémorial C, numéro 16 du 11 janvier 1995, modifiée par-devant le même notaire et adoption de la forme d'une société anonyme en date du 6 décembre 1994, acte publié au Mémorial C, numéro 121 du 20 mars 1995.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 1, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOFIN S.A.

KPMG Experts-Comptables

Signature

(12997/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

#### **DELTSERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.

#### Décision de la gérance

Monsieur Sergio Mariotti, demeurant à Prato (Italie), 21, Via Compagnetto Da Prato, gérant unique de la société a pris la décision suivante:

Le siège de la société est à L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman à partir du 15 mars 2000.

Fait à Frisange, le 24 février 2000.

DELTSERVICE, S.à r.l.

S. Mariotti

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2000, vol. 534, fol. 20, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13024/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**CALLAS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 61.919.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 février 2000, vol. 533, fol. 82, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

*Agent domiciliataire*

Signature

(13001/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**CAREXPRESS S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe.  
R. C. Luxembourg B 28.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 84, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Luxembourg, le 23 février 2000.

*Pour la CAREXPRESS S.A. HOLDING*

Signature

(13003/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**CAREXPRESS S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe.  
R. C. Luxembourg B 28.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 84, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Luxembourg, le 23 février 2000.

*Pour la CAREXPRESS S.A. HOLDING*

Signature

(13004/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**CAREXPRESS S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe.  
R. C. Luxembourg B 28.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 84, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Luxembourg, le 23 février 2000.

*Pour la CAREXPRESS S.A. HOLDING*

Signature

(13005/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**CAREXPRESS S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe.  
R. C. Luxembourg B 28.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 84, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Luxembourg, le 23 février 2000.

*Pour la CAREXPRESS S.A. HOLDING*

Signature

(13006/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**CAREXPRESS S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe.  
R. C. Luxembourg B 28.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 84, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Luxembourg, le 23 février 2000.

*Pour la CAREXPRESS S.A. HOLDING*

Signature

(13007/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**CLEARSTREAM BANKING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 9.248.

Il résulte comme suit du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Luxembourg le 18 janvier 2000 à 18.00 heures:

1. Monsieur John Gubert a été révoqué comme administrateur de la Société.  
2. Monsieur Gordon Sangster a été nommé administrateur de la Société pour une durée expirant à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice se terminant en l'an 2004.

3. Le Conseil d'Administration de la Société est actuellement composé des membres suivants:

André Lussi;  
Michael S. Duesberg;  
Marc Hoffmann;  
Eric Hollanders;  
Gordon Sangster;  
Jean Thomazeau.

Luxembourg, le 18 janvier 2000.

W. Hautekiet  
Secrétaire du  
Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2000, vol. 533, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13008/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**CLEARSTREAM BANKING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 9.248.

*List of Signatory Authorities*

*President and CEO*

André Lussi.

*Chief Executive Officer Clearstream Banking, Luxembourg*

Jürgen Marziniak.

*Chief Executive Officer Clearstream Banking, Frankfurt*

Jürgen Blitz.

*Chief Operating Officer Clearstream Services*

Graham J. Prosser.

*Category «A»*

Lucien Alberty;  
Christoph Bigger;  
Craig S. Dudsak;  
Mrs Daphne Graham;  
Wim Hautekiet;  
Ulrich Klose;  
Robert Massol;  
Edward W. McAleer;  
Terence McCaughey;  
Michel Peeters;  
Thomas Rabe;  
Carlos Salvatori;  
Stewart Wright.

*Category «B»*

Pierre Abdelnour;  
Saheed Awan;  
Michel Barbancey;  
Michael J. Barrett;  
Martin Brennan;  
François Cassiers;  
Alan Cottam;  
David Cowan;  
Antonio del Valle;  
Mrs Ursula Gehri;  
Mark Gem;

Michael Goonan;  
 Michel Haagen;  
 Marc Hambach;  
 J. Edward Hammond;  
 Iwao Hidaka;  
 Jeannot Huberty;  
 Peter Jacaruso;  
 Mrs Greta Jacobs;  
 Mrs Laurence Jacques;  
 Robert Korsanke;  
 Justin Limpach;  
 Philippe Metoudi;  
 Alain Meyers;  
 Tim Oddy;  
 Michael Ras;  
 Mrs Lisa Rodgers;  
 Fernand Roth;  
 Paul Schonenberg;  
 Jean-Marc Sindic;  
 Peter Watson;  
 Mrs Caroline Wiget.

*Category «C»*

Mrs Ana-Cristina Alfaiate;  
 Marc Altmeyer-Wagner;  
 Mrs Marie-Eve Baudrenghien;  
 Mrs Juliette Bernard;  
 Hugues Besson;  
 Mrs Caroline Bonald;  
 Emile Bouvart;  
 Mrs Josée Braun;  
 Michel Bricq;  
 John Brown;  
 Jean-Charles Burman;  
 Mrs Geraldine Butcher;  
 Mrs Tara Byrden;  
 Mrs Patrizia Cassone;  
 Mrs Rita Classen;  
 Mrs Suzette Cookson;  
 Mrs Viviane Coppens;  
 Didier Cornet;  
 Bruno Dani;  
 Christian Daws;  
 Mrs Karine De Bondt;  
 Arnaud Delestienne;  
 Mrs Isabelle de Paepe;  
 Aloyse Demuth;  
 Stéphane Deschamps;  
 Mrs Anne-Sophie Driesen;  
 Gaston Eicher;  
 Mrs Gabriele Fabry;  
 Mrs Delphine Feltgen;  
 Auguste Fournier;  
 Georges Gaasch;  
 Mrs Annie Garant;  
 Mrs Marianne Gehin;  
 Patrick Georg;  
 Pierre Haot;  
 Ludo Hariga;  
 François Hoffmann;  
 Roland Hoffmann;  
 Thomas J. Hopkins;  
 Matthew Hooper;  
 Maurice Joriatti;  
 Mrs Anne-Marie Klatka-Gillen;  
 Romain Krecké;

Dan Kuhnel;  
 Paul Lo;  
 Fabian Longo;  
 Anthony J. Masiello;  
 Guy Maslin;  
 Mrs Kirsten Meyer;  
 Michael Murray;  
 Mrs Martine Musty;  
 Mrs Isabelle Naudet;  
 Mrs Ruby O'Brien;  
 Mrs Valérie Paquet;  
 Dominique Perilleux;  
 Oliver Peters;  
 Alwin Pickar;  
 Paul Pratt  
 Mrs Josée Prim;  
 Marco Rolles;  
 Fredrik Rudberg;  
 Shamir Sanghrajka;  
 Michèle Scholtes;  
 George Sebastos;  
 Guy Shippobotham;  
 Mark Snowdon;  
 Philippe Soler;  
 Mrs Caroline Solt;  
 Brian Staunton;  
 Marc Stuermer;  
 Robert Tabet;  
 Mitsuru Takeuchi;  
 Alexis Tomas;  
 Jean-Yves Valet;  
 Laurent Van Burik;  
 Philippe Van Hecke;  
 Mrs Saskia Van Wesemael;  
 Mrs Françoise Verbist;  
 Geoffrey Wakem;  
 Mrs Joanne Ware;  
 Claude Wiroth;  
 Shaun Wood.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2000, vol. 533, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13009/00/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**CLEARSTREAM INTERNATIONAL.**

Registered office: L-2964 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
 R. C. Luxembourg B 72.350.

—  
*List of Signatory Authorities*

*President and CEO*

André Lussi.

*Chief Executive Officer Clearstream Banking, Luxembourg*

Jürgen Marziniak.

*Chief Executive Officer Clearstream Banking Frankfurt*

Jürgen Blitz.

*Chief Operating Officer Clearstream Services*

Graham J. Prosser.

*Category «A»*

Matthias Ganz;  
 Wim Hautekiet;  
 Ulrich Klose;  
 Robert Massol;  
 Michel Peeters;  
 Thomas Rabe;  
 Carlos Salvatori.



*Category «B»*

François Cassiers;  
 David Cowan;  
 Theodore Friedman;  
 Mrs Ursula Gehri;  
 Mark Gem;  
 John Gilchrist;  
 Michel Haagen;  
 Marc Hambach;  
 J. Edward Hammond;  
 Mrs Greta Jacobs;  
 Justin Limpach;  
 Michael Ras;  
 Thierry Moreau;  
 Mrs Lisa Rodgers;  
 Fernand Roth;  
 Wilfried Sander;  
 Manuel Schmit;  
 Paul Schonenberg;  
 Jean-Marc Sindic;  
 Peter Watson;  
 Mrs Caroline Wiget.

*Category «C»*

Mrs Alina Armani;  
 Mrs Christiane Barthelemy;  
 Mrs Caroline Bonald;  
 Jean-Paul Braconnier;  
 Mrs Josée Braun;  
 Mrs Tara Byrden;  
 Mrs Rita Classen;  
 Alphonse Colling;  
 Christian Daws;  
 Roland Dupont;  
 Jean-Paul Erpelding;  
 Mrs Gabriele Fabry;  
 Mrs Annie Garant;  
 Mrs Marianne Gehin;  
 Mrs Diane Kummer-Wegener;  
 René Lahr;  
 Mrs Frances Marsh;  
 Robert Myers;  
 Mark Naysmith;  
 Oliver Peters;  
 George Sebastos;  
 Mrs Viviane Theis;  
 Mrs Yolande Theis;  
 Alexis Tomas;  
 Laurent Van Burik;  
 Mrs Saskia Van Wesemael;  
 Mrs Françoise Verbist;  
 Mrs Véronique Warlomont;  
 Mrs Marie-Chantal Weber.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2000, vol. 533, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13010/000/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**HEBART INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
 R. C. Luxembourg B 48.441.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1999 ainsi que les autres documents et informations, enregistrés à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 87, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2000.

Signature.

(13048/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.



**CLEARSTREAM SERVICES.**

Registered office: L-2963 Luxembourg, 5, rue Hoehenhof.  
R. C. Luxembourg B 60.911.

*List of Signatory Authorities*

*President and CEO*

André Lussi.

*Chief Executive Officer Clearstream Banking, Luxembourg*

Jürgen Marziniak.

*Chief Executive Officer Clearstream Banking, Frankfurt*

Jürgen Blitz.

*Chief Operating Officer Clearstream Services*

Graham J. Prosser.

*Category «A»*

Wim Hautekiet;

Ulrich Klose;

Robert Massol;

Michel Peeters;

Thomas Rabe;

Doug Reeve;

Carlos Salvatori;

Kart Van Gestel.

*Category «B»*

Yves Baguet;

Philip Boland;

François Cassiers;

Clive Cherry;

David Cowan;

David Deighton;

Wayne Dove;

Theodore Friedman;

Mrs Ursula Gehri;

John Gilchrist;

Michel Haagen;

Marc Hambach;

J. Edward Hammond;

Mrs Greta Jacobs;

Maurice Lamy;

Justin Limpach;

Paul Pratt;

Steven Quinn;

Michael Ras;

Mrs Lisa Rodgers;

Fernand Roth;

Paul Schonenberg;

Jean-Marc Sindic;

Geoffrey Wakem;

Peter Watson;

Mrs Caroline Wiget.

*Category C*

Jacob Abboud;

Mrs Ana-Cristina Alfaiate;

Marc Altmeyer-Wagner;

Mrs Juliette Bernard;

Hugues Besson;

Ian Black;

Mrs Caroline Bonald;

Jérôme Boulanger;

Emile Bouvart;

Jean-Paul Braconnier;

Mrs Josée Braun;

Michel Bricq;  
Livio Brunetti;  
Jean-Charles Burman;  
Mrs Geraldine Butcher;  
Mrs Tara Byrden;  
David Carter;  
Mrs Patrizia Cassone;  
Stephen Chalkley;  
Mrs Rita Classen;  
Alan Coller;  
Mrs Suzette Cookson;  
Mrs Viviane Coppens;  
Didier Cornet;  
Mrs Marie-Claire Dahm;  
Bruno Dani;  
Neil Davies;  
Christian Daws;  
Mrs Isabelle de Paepe;  
Arnaud Delestienne;  
Jean-Luc Delhove;  
Bruno Demesmaeker;  
Aloyse Demuth;  
Stéphane Deschamps;  
Mrs Patricia Dinsdale;  
Mrs Anne-Sophie Driesen;  
Roland Dupont;  
Gaston Eicher;  
Jean-Paul Erpelding;  
Mrs Gabriele Fabry;  
Mrs Delphine Feltgen;  
Bernard Flock;  
Nico Fürst;  
Mrs Annie Garant;  
Mrs Marianne Gehin;  
Michel Genot;  
Jean-Claude Ghilardi;  
Pierre Goffette;  
Ronald Gorman;  
Richard Green;  
Matthew Griffin;  
Pierre Haot;  
Ludo Hariga;  
François Hoffmann;  
Stephen Holden;  
Steven Hurry;  
Mark Jenkins;  
Maurice Joriatti;  
Mrs Anne-Marie Klatka-Gillen;  
Dan Kuhnel;  
Mrs Diane Kummer-Wegener;  
Pierre Lavency;  
Daniel Léonard;  
Jean-Marie Lepage;  
Fabian Longo;  
Guy Maslin;  
Mrs Monique Muller;  
Mrs Pierrette Muller;  
Michael Murray;  
Mrs Martine Musty;  
Mark Naysmith;  
Edouard Neuser;  
Mrs Sonja Nimax;  
Shaun Patrick O'Byrne;  
Mrs Valérie Paquet;  
Jeremy Pendle-Brière;  
Dominique Perilleux;

Oliver Peters;  
 Mrs Anne-Sophie Pierre;  
 Stephen Purser;  
 Micheline Reusch;  
 David Richards;  
 Fredrik Rudberg;  
 Colin Savery;  
 Willy Schockert;  
 Mrs Michèle Scholtes;  
 Jacques Schroeder;  
 Mrs Pascale Schuman;  
 George Sebastos;  
 Bernard Sente;  
 Mrs Caroline Solt;  
 Romain Staudt;  
 Paul Stevens;  
 Philip Taylor;  
 Laurent Tibo;  
 Alexis Tomas;  
 Huu Tran;  
 Olivier Trine;  
 Jean-Yves Valet;  
 Laurent Van Burik;  
 Philippe Van Hecke;  
 Mrs Saskia Van Wesemael;  
 Mrs Françoise Verbist;  
 Mrs Véronique Warlomont;  
 Herbert Weber-Roland;  
 Andreas Weller;  
 Claude Wiroth.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2000, vol. 533, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13011/000/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

### **CONSIDAR EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange, 3, rue Pletzer.

R. C. Luxembourg B 24.562.

L'an deux mille, le neuf février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONSIDAR EUROPE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 24.562, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 juillet 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 277 du 1<sup>er</sup> octobre 1986 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil spécial C, numéro 26 du 8 janvier 2000.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Patrick Tanson, ingénieur, demeurant à Heisdorf,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

*Ordre du Jour:*

1) Transfert du siège social à Bertrange, 3, rue Pletzer.

2) Modification corrélatrice du premier alinéa de l'article 2 et suppression pure et simple du deuxième alinéa de l'article 2 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Bertrange, 3, rue Pletzer, et de supprimer purement et simplement le deuxième alinéa de l'article 2 des statuts.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 et le premier alinéa de l'article 14 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Bertrange.»

«**Art. 14. (Premier alinéa).** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit à Bertrange à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de mars à onze heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.»

Le deuxième alinéa de l'article 2 est supprimé purement et simplement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Tanson, N. Weyrich, C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 122S, fol. 59, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2000.

F. Baden.

(13017/200/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**CONSIDAR EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange, 3, rue Pletzer.

R. C. Luxembourg B 24.562.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(13018/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**COMPAGNIE DE L'OPERA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 65.316.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2000, vol. 533, fol. 100, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 février 2000*

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faiëncerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

Signature.

(13016/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**E.P.C., EUROPEENNE DE PROMOTION ET DE CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 40.244.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2000, vol. 533, fol. 99, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 11 février 2000*

1) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale a décidé qu'il n'y a pas lieu à la dissolution anticipée de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(13031/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**CFGVT, COMPAGNIE FINANCIERE DES GRANDS VINS DE TOKAJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 38.627.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 1999*

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sont approuvés.
  - L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996.
  - L'Assemblée confirme le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Louis Laborde et le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG pour la période allant du 10 mars 1998 au 26 novembre 1999. L'Assemblée ratifie tous les actes posés par Monsieur Jean-Louis Laborde pendant cette période.
  - L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Louis Laborde et le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2004.
  - L'Assemblée décide de poursuivre les activités de la société.
- Luxembourg, le 26 novembre 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2000, vol. 533, fol. 97 case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13012/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**CONSIDAR METAL MARKETING, Société Anonyme.**

Registered office: Bertrange, 3, rue Pletzer.  
R. C. Luxembourg B 47.816.

In the year two thousand, on the ninth of February.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of CONSIDAR METAL MARKETING, a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, R.C. Luxembourg B 47.816, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 6th of June 1994, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 381 of 3rd of October 1994. The Articles of Incorporation were modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 3rd of August 1999, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 831 of 9th November 1999

The meeting was opened at 10.00 a.m. with Mr Patrick Tanson, ingénieur, residing in Heisdorf, in the chair, who appointed as secretary Mrs Nadia Weyrich, private employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Mrs Caroline Waucquez, private employee, residing à Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the currency of the subscribed capital and of the authorised capital of the Company from EUR into USD with effect as of 1st January 2000, so that the subscribed capital will be set at 200,920 USD and the authorised capital at 223,251.68 USD.

2. Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation.

3. Change of the address of the Company to be transferred to Bertrange, 3, rue Pletzer.

4. Amendment of Articles 4 and 16 of the Articles of Incorporation.

5. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to convert the currency of the subscribed capital and of the authorised capital of the Company from Euros into US dollar with effect as of 1st January 2000. Thus the subscribed capital is set at two hundred thousand nine hundred and twenty US dollars (200,920 USD) and the authorised capital at two hundred and twenty-three thousand two hundred and fifty-one US dollars sixty-eight cents (223,251.68 USD).

*Second resolution*

The general meeting resolves to amend Article 6 of the Articles of Incorporation with effect as of 1st January 2000, which reads thus as follows:

«The subscribed capital of the company is set at two hundred thousand nine hundred and twenty US dollars (200,920 USD) consisting of eight thousand (8,000) shares without designation of a par value, all of which have been fully paid up and are divided into two categories of shares, namely: four thousand (4,000) shares of Category A and four thousand (4,000) shares of Category B.

In addition, the board of directors is authorised, within a period expiring at the end of the fifth year following 3rd August 1999, to issue eight hundred and eighty-nine (889) new shares of Category C without designation of a par value, up to a maximum authorised capital of two hundred and twenty-three thousand two hundred and fifty-one US dollars sixty-eight cents (223,251.68 USD). Whenever the subscribed capital is increased according to the above provision, the board of directors shall take all necessary steps to amend the present article to register such increase and to publish such amendment in accordance with law. The board of directors shall further be authorised to determine the terms of all subscriptions of new Category C shares and to submit the issuing of such shares to the payment of an issuing premium.»

*Third resolution*

The general meeting resolves to change the address of the Company to be transferred to Bertrange, 3, rue Pletzer. In consequence, the first sentence of Article 4 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 4. (First sentence).** The head office will be established in Bertrange.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le neuf février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONSIDAR METAL MARKETING, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47.816, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juin 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 381 du 3 octobre 1994. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière suivant acte du notaire soussigné, en date du 3 août 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 831 du 9 novembre 1999.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Patrick Tanson, ingénieur, demeurant à Heisdorf,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

*Ordre du Jour:*

1. Conversion de la devise du capital social et du capital autorisé de la Société d'EUR en USD avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000, de sorte que le capital souscrit sera fixé à 200.920 USD et le capital autorisé à 223.251,68 USD.

2. Modification corrélative de l'article 6 des statuts.

3. Modification de l'adresse de la société qui sera transférée à Bertrange, 3, rue Pletzer.

4. Modification corrélative des articles 4 et 16 des statuts.

5. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représenter ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social et du capital autorisé de la Société d'Euros en US dollar avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000. En conséquence, le capital souscrit est fixé à deux cent mille neuf cent vingt US

dollars (200.920 USD) et le capital autorisé à deux cent vingt-trois mille deux cent cinquante et un US dollars soixante-huit cents (223.251,68 USD).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000, qui a donc la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent mille neuf cent vingt US dollars (200.920 USD), représenté par huit mille (8.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, réparties entre deux catégories d'actions, savoir quatre mille (4.000) actions de catégorie A et quatre mille (4.000) actions de catégorie B.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant cours le 3 août 1999, à porter, en une seule fois ou par tranches successives, le capital social de la société de son montant actuel à deux cent vingt-trois mille deux cent cinquante et un US dollars soixante-huit cents (223.251,68 USD), par la création et l'émission de huit cent quatre-vingt-neuf (889) actions nouvelles de catégorie C sans désignation de valeur nominale. A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, le conseil d'administration prendra toutes les mesures nécessaires pour modifier le premier alinéa du présent article, pour faire constater cette augmentation dans la forme authentique et la publier conformément aux dispositions légales. Le conseil d'administration est en outre autorisé à déterminer les modalités de toutes émissions et souscriptions des actions nouvelles de catégorie C et de soumettre l'émission de ces actions au paiement d'une prime d'émission.»

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'adresse de la société qui sera transférée à Bertrange, 3, rue Pletzer.

En conséquence, la première phrase des articles 4 et 16 des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. (Première phrase).** Le siège social est établi à Bertrange.»

«**Art. 16. (Première phrase).** L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième jeudi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Tanson, N. Weyrich, C. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 122S, fol. 59, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2000.

F. Baden.

(13019/200/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**CONSIDAR METAL MARKETING, Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange, 3, rue Pletzer.

R. C. Luxembourg B 47.816.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(13020/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**GARAGE ARNOLD KONTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 29.577.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1988, acte publié au Mémorial C n° 76 du 28 mars 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 2 juin 1989, acte publié au Mémorial C n° 322 du 8 novembre 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 230 du 9 avril 1998.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 1, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GARAGE ARNOLD KONTZ, S.à r.l.*

KPMG Experts-Comptables

Signature

(13044/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.



**EUROPE ONLINE NETWORKS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.  
R. C. Luxembourg B 66.689.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-first December  
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EUROPE ONLINE NETWORKS S.A., a société anonyme having its registered office in Betzdorf, Media Center, 11, rue Pierre Werner registered at the Register of commerce of Luxembourg section B, number 66.689 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the October 13, 1998, published in the Mémorial

The meeting is presided by Mr Dan Danielsen, residing in Luxembourg, who appointed as secretary:

Ms Chantal Fondeur, residing in Luxembourg

The meeting elected as scrutineer Ms Kendra Bines, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital to the extent of two million one hundred eighteen thousand nine hundred twenty-six point zero five (2,118,926.05) Euros in order to raise it from its present amount of twenty-six million one hundred seventy-nine thousand four hundred nineteen point twenty (26,179,419.20) Euros to twenty-eight million two hundred ninety-eight thousand three hundred forty-five point twenty-four (28,298,345.24) Euros by the issue of one million five hundred forty-three thousand four hundred fifty-nine (1,543,459) new shares without nominal value, vested with the same rights and obligations as the existing shares, with an issue premium of seven point two six five four nine zero zero seven (7.26549007) Euros per share.

2) Waiver by some of the existing shareholders of their preferential rights.

3) Subscription and full payment by the following persons or entities (collectively, the «Subscribers»).

- TELFIN S.A., 26, rue des deux Eglises, B-1000 Brussels, Belgium

one million four hundred twenty-six thousand five hundred twenty-seven (1,426,527) shares by contribution in cash amounting to one million nine hundred fifty-eight thousand three hundred ninety-six point eighty-three (1,958,396.83) Euros and an issue premium of ten million three hundred sixty-four thousand four hundred seventeen point seventy-six (10,364,417.76) Euros paid on all those shares;

- COMPANIA DE INVERSIONES EN TECNOLOGIAS AVANZADAS S.A. («CITA»), Edificio Arango Orillac, Tercer Piso, Calle 54 Nueva Urbanizacion Obarrion, Panama, Apartado postal 5216, Panama 5

fifty-eight thousand four hundred sixty-six (58,466) shares by contribution in cash amounting to eighty thousand two hundred sixty-four point sixty-one (80,264.61) Euros and an issue premium of four hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-four point fourteen (424,784.14) Euros paid on all those shares;

- EGERTON EUROPEAN DOLLAR FUND LIMITED c/o Egerton European Equity Fund Limited, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

thirty-two thousand three hundred thirty-eight (32,338) shares by contribution in cash amounting to forty-four thousand three hundred ninety-four point ninety-eight (44,394.98) Euros and an issue premium of two hundred thirty-four thousand nine hundred fifty-one point forty-two (234,951.42) Euros paid on all those shares;

- EGERTON EUROPEAN EQUITY FUND LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

seventeen thousand six hundred sixty-four (17,664) shares by contribution in cash amounting to twenty-four thousand two hundred forty-nine point eighty-nine (24,249.89) Euros and an issue premium of one hundred twenty-eight thousand three hundred thirty-seven point sixty-one (128,337.61) Euros paid on all those shares;

- EGERTON CAPITAL PARTNERS, L.P. c/o Egerton European Equity Fund Limited, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

eight thousand four hundred sixty-four (8,464) shares by contribution in cash amounting to eleven thousand six hundred nineteen point seventy-four (11,619.74) Euros and an issue premium of sixty-one thousand four hundred ninety-five point eleven (61,495.11) Euros paid on all those shares;

4) Increase of the share capital to the extent of eleven million two hundred thirteen thousand nine hundred eighty-six point zero four (11,213,986.04) Euros in order to raise it from its present amount of twenty-eight million two hundred ninety-eight thousand three hundred forty-five point twenty-four (28,298,345.24) Euros to thirty-nine million five hundred twelve thousand three hundred thirty-one point twenty-nine (39,512,331.29) Euros by incorporation of the issue premium without issue of new shares.

5) The Board of Directors is authorized to increase the capital by a maximum amount of one million nine hundred seventy-five thousand six hundred sixteen point sixty-six (1,975,616.66) Euros at any time during the period expiring on December 21, 2004 by issuing shares or securities convertible into or exchangeable for shares to employees, directors and consultants of EUROPE ONLINE NETWORKS S.A. and other persons pursuant to one or more stock incentive schemes approved by the Board of Directors.

6) The first paragraph of Article 5 of the by-laws is deleted in its entirety and replaced by the following:

«The corporate capital is fixed at thirty-nine million five hundred twelve thousand three hundred thirty-one point twenty-nine (39,512,331.29) Euros represented by twenty million six hundred twelve thousand nine hundred fifty-nine (20,612,959) shares without nominal value fully paid up»

7) The phrase «as it may be amended from time to time» be added after the date «June 30, 1999» wherever it appears in Article 7 (a) of the bylaws.

8) That Article 7 (j) of the bylaws be deleted in its entirety and replaced with the following:

«Notwithstanding any other provision of paragraphs (b) through (i) of this Article 7 to the contrary, shares of Corporate capital may be transferred (i) by an Investor (as that term is defined in the Shareholders Agreement), to any account, fund, trust, limited partnership or other investment vehicle all or part of which is under common professional investment management with such Investor (an «Affiliated Fund»), and (ii) by an Affiliated Fund to another Affiliated Fund of such Investor (each a «Permitted Transferee»); provided that (i) the Investor or the Affiliated Fund, as the case may be (a «Transferring Shareholder»), gives written notice to the Board and to each other Restricted Shareholder at least twenty (20) days prior to such proposed transfer setting forth the number of shares to be transferred and the name and relationship of the Permitted Transferee to such Transferring Shareholder, (ii) such Permitted Transferee agrees in writing to be bound by the terms of the Shareholders Agreement, as and to the same extent that the Transferring Shareholder was bound in the capacity as a Restricted Shareholder, and (iii) that the Permitted Transferee makes, on its behalf, each of the representations set forth in Article VII of the Shareholders Agreement; and provided, further, that all such direct and indirect Permitted Transferees of an Investor shall only be permitted to exercise the rights of an Investor hereunder collectively and in conjunction with the Investor that originally held such rights hereunder. In addition, the provisions to this Article 7 shall not apply to any transfers of shares of corporate capital (i) by «Non-Initiating Shareholders» (as defined in Article 8 (a) below) pursuant to Article 8 of these bylaws, (ii) pursuant to Section 3.5 (b), 5.2 or 6.2 of the Shareholders Agreement, or (iii) pursuant to a certain Registration Rights Agreement, by and among the Company and the Investors.»

9). The first sentence of Article 9 of the by-laws is deleted in its entirety and replaced with the following:

«The Company shall not offer, issue or sell any shares of corporate capital (including, without limitation, any offering pursuant to a qualifying IPO), or any warrants or options to purchase or rights to subscribe for shares of corporate capital, or any other securities convertible into or exchangeable for shares of corporate capital, or enter into any agreements or commitments pursuant to which the Company may be obligated to issue any shares of corporate capital, whether authorized or not, and any warrants, options or rights to subscribe for, or securities of any type whatsoever that are, or may become, convertible into or exchangeable for, such shares of corporate capital, other than shares of corporate capital, or any warrants or options to purchase or rights to subscribe for shares of corporate capital or any other securities convertible into or exchangeable for shares of corporate capital issued or granted with the approval of three-quarters of the Directors then in office under any stock incentive scheme or other equity incentive arrangement approved by the Board in accordance with the terms of the Shareholders Agreement (all of the foregoing referred to as «New Securities»), unless the Company shall first offer to each shareholder of corporate capital such shareholder's Proportionate Percentage (as defined below) of the New Securities proposed to be offered by the Company; provided, however, that this Article 9 shall not apply to New Securities issued in connection with a pro rata share split, share dividend or similar event affecting corporate capital».

10). The first paragraph of Article 10 of the by-laws is deleted in its entirety and replaced with the following:

«The Company shall be governed by a Board of Directors (the «Board») consisting of not more than 11 directors (the «Directors»).»

11). The election of the following persons to the Board of Directors:

- 1) Mr Luca Bechis, residing in the United Kingdom;
- 2) Mr David Brewer, residing in the United States;
- 3) Mr Paul-Henri Denuit, residing in Belgium;
- 4) Mr Wilfred Griekspoor, residing in the Netherlands;
- 5) Mr Helmut Thoma, residing in Germany;
- 6) Mr Johannes Van der Velde, residing in the United Kingdom.

12). Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the convening notices were sent to all of the shareholders within the required time and in accordance with the legal rules.

IV. - That the present meeting, representing more than seventy-five per cent (75%) of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the share capital to the extent of two million one hundred eighteen thousand nine hundred twenty-six point zero five (2,118,926.05) Euros in order to raise it from its present amount of twenty-six million one hundred seventy-nine thousand four hundred nineteen point twenty (26,179,419.20) Euros to twenty-eight million two hundred ninety-eight thousand three hundred forty-five point twenty-four (28,298,345.24) Euros by the issue of one million five hundred forty-three thousand four hundred fifty-nine (1,543,459) new shares without nominal value, vested with the same rights and obligations as the existing shares, with an issue premium of seven point two six five four nine zero zero seven (7.26549007) Euros per share.

*Second resolution*

Waiver is given by all of the existing prior shareholders of their preferential rights, except the subscribers to the present increase of share capital.

*Third resolution**Subscription and payment*

The one million five hundred forty-three thousand four hundred fifty-nine (1,543,459) shares are then subscribed, as follows:

1) one million four hundred twenty-six thousand five hundred twenty-seven (1,426,527) shares by TELFIN S.A., a company under Belgian law with head office in Belgium by contribution in cash amounting to one million nine hundred fifty-eight thousand three hundred ninety-six point eighty-three (1,958,396.83) Euros and an issue premium of ten million three hundred sixty-four thousand four hundred seventeen point seventy-six (10,364,417.76) Euros paid on all those shares;

Represented by Mr Dan Danielsen

by virtue of a proxy given on December 14, 1999.

The prementioned proxy will remain annexed to the present deed.

Mr Dan Danielsen acting in his above stated capacity after received lecture of all the above, has declared that he has full knowledge of the Articles of Association and of the financial situation of EUROPE ONLINE NETWORKS S.A. and has declared to subscribe in the name and on behalf of the prenamed principals, to the one million four hundred twenty-six thousand five hundred twenty-seven (1,426,527) new shares without indication of a nominal value.

The meeting of shareholders representing the majority of the corporate capital has accepted unanimously the subscription of the new shares by the prenamed subscriber.

2) fifty-eight thousand four hundred sixty-six (58,466) shares by COMPANIA DE INVERSIONES EN TECNOLOGIAS AVANZADAS S.A. («CITA»), a company under American law with head office in Panama by contribution in cash amounting to eighty thousand two hundred sixty-four point sixty-one (80,264.61) Euros and an issue premium of four hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-four point fourteen (424,784.14) Euros paid on all those shares;

Represented by Mr Dan Danielsen

by virtue of a proxy given on December 15, 1999.

The prementioned proxy will remain annexed to the present deed.

Mr Dan Danielsen acting in his above stated capacity after received lecture of all the above, has declared that he has full knowledge of the Articles of Association and of the financial situation of EUROPE ONLINE NETWORKS S.A. and has declared to subscribe in the name and on behalf of the prenamed principals, to the fifty-eight thousand four hundred sixty-six (58,466) new shares without indication of a nominal value.

The meeting of shareholders representing the majority of the corporate capital has accepted unanimously the subscription of the new shares by the prenamed subscriber.

3) seventeen thousand six hundred sixty-four (17,664) shares by EGERTON EUROPEAN EQUITY FUND LIMITED, a company under British law with head office in the British Virgin Islands, by contribution in cash amounting to twenty-four thousand two hundred forty-nine point eighty-nine (24,249.89) Euros and an issue premium of one hundred twenty-eight thousand three hundred thirty-seven point sixty-one (128,337.61) Euros paid on all those shares;

Represented by Mr Dan Danielsen

by virtue of a proxy given on December 15, 1999.

The prementioned proxy will remain annexed to the present deed.

Mr Dan Danielsen acting in his above stated capacity after received lecture of all the above, has declared that he has full knowledge of the Articles of Association and of the financial situation of EUROPE ONLINE NETWORKS S.A. and has declared to subscribe in the name and on behalf of the prenamed principals, to the seventeen thousand six hundred sixty-four (17,664) new shares without indication of a nominal value.

The meeting of shareholders representing the majority of the corporate capital has accepted unanimously the subscription of the new shares by the prenamed subscriber.

4) thirty-two thousand three hundred thirty-eight (32,338) shares by EGERTON EUROPEAN DOLLAR FUND LIMITED, a company under British law with head office in the British Virgin Islands by contribution in cash amounting to forty-four thousand three hundred ninety-four point ninety-eight (44,394.98) Euros and an issue premium of two hundred thirty-four thousand nine hundred fifty-one point forty-two (234,951.42) Euros paid on all those shares;

Represented by Mr Dan Danielsen

by virtue of a proxy given on December 15, 1999.

The prementioned proxy will remain annexed to the present deed.

Mr Dan Danielsen acting in his above stated capacity after received lecture of all the above, has declared that he has full knowledge of the Articles of Association and of the financial situation of EUROPE ONLINE NETWORKS S.A. and has declared to subscribe in the name and on behalf of the prenamed principals, to the thirty-two thousand three hundred thirty-eight (32,338) new shares without indication of a nominal value.

The meeting of shareholders representing the majority of the corporate capital has accepted unanimously the subscription of the new shares by the prenamed subscriber.

5) eight thousand four hundred sixty-four (8,464) shares by EGERTON CAPITAL PARTNERS, L.P., a company under British law with head office in the British Virgin Islands, by contribution in cash amounting to eleven thousand six hundred nineteen point seventy-four (11,619.74) Euros and an issue premium of sixty-one thousand four hundred ninety-five point eleven (61,495.11) Euros paid on all those shares;

Represented by Mr Dan Danielsen  
by virtue of a proxy given on December 15, 1999.

The prementioned proxy will remain annexed to the present deed.

Mr Dan Danielsen acting in his above stated capacity after received lecture of all the above, has declared that he has full knowledge of the Articles of Association and of the financial situation of EUROPE ONLINE NETWORKS S.A. and has declared to subscribe in the name and on behalf of the prenamed principals, to the eight thousand four hundred sixty-four (8,464) new shares without indication of a nominal value.

The meeting of shareholders representing the majority of the corporate capital has accepted unanimously the subscription of the new shares by the prenamed subscriber.

#### *Payment*

The amount of two million one hundred eighteen thousand nine hundred twenty-six point zero five (2,118,926.05) Euros' cash with an issue premium of an amount of eleven million two hundred thirteen thousand nine hundred eighty-six point zero four (11,213,986.04) Euros of a global amount of thirteen million three hundred thirty-two thousand nine hundred twelve point zero nine (13,332,912.09) Euros is at the disposal of the company as it has been certified to the notary by a bank certification.

#### *Fourth resolution*

The general meeting decides to increase the share capital in order to raise it from its present amount of twenty-eight million two hundred ninety-eight thousand three hundred forty-five point twenty-four (28,298,345.24) Euros to thirty-nine million five hundred twelve thousand three hundred thirty-one point twenty-nine (39,512,331.29) by incorporation of the issue premium of a global amount of eleven million two hundred thirteen thousand nine hundred eighty-six point zero four (11,213,986.04) Euros without issuance new shares.

#### *Fifth resolution*

The general meeting authorized the Board of Directors to increase the capital by a maximum amount of one million nine hundred seventy-five thousand six hundred sixteen point sixty-six (1,975,616.66) Euros at any time during the period expiring on December 21, 2004 by issuing shares or securities convertible into or exchangeable for shares to employees, directors and consultants of EUROPE ONLINE NETWORKS S.A. and other persons pursuant to one or more stock incentive schemes approved by the Board of Directors.

#### *Sixth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the by-laws to give it the following content:

«**Art. 5. (First paragraph).** The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-nine million five hundred twelve thousand three hundred thirty-one point twenty-nine Euros (EUR 39,512,331.29) represented by twenty million six hundred twelve thousand nine hundred fifty-nine (20,612,959) shares without nominal value fully paid up.

The authorized capital is fixed at forty-one million four hundred eighty-seven thousand nine hundred forty-seven point ninety-five (41,487,947.95) Euros.

The board of directors is authorized, during a period ending on December 21, 2004, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed to and issued under the terms and conditions as the board may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorized shares to be subscribed to and issued, such as to determine the time and the amount of the authorized shares to be subscribed to and issued, to determine if the authorized shares are to be subscribed to with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or in assets other than cash. When realizing the authorized capital in full or in part the board is expressly authorized to waive the preferential subscription right reserved to former shareholders. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.»

#### *Seventh resolution*

The general meeting decides to insert the phrase «as it may be amended from time to time» after the date «June 30, 1999» wherever it appears in Article 7 (a) of the by-laws.

#### *Eighth resolution*

The general meeting decides to amend the Article 7 (j) of the by-laws to give it the following content: Article 7 (j).

«Notwithstanding other provision of paragraphs (b) through (i) of this Article 7 to the contrary, shares of Corporate capital may be transferred (i) by an Investor (as that term is defined in the Shareholders Agreement) to any account, fund, trust, limited partnership or other investment vehicle all or part of which is under common professional investment management with such Investor (an «Affiliated Fund»), and (ii) by an Affiliated Fund to another Affiliated Fund of such Investor (each a «Permitted Transferee»); provided, that (i) the Investor or the Affiliated Fund, as the case may be (a «Transferring Shareholder»), gives written notice to the Board and to each other Restricted Shareholder at least twenty (20) days prior to such proposed transfer setting forth the number of shares to be transferred and the name and relationship of the Permitted Transferee to such Transferring Shareholder, (ii) such Permitted Transferee agrees in



writing to be bound by the terms of the Shareholders Agreement, as and to the same extent that the Transferring Shareholder was bound in the capacity as a Restricted Shareholder, and (iii) that the Permitted Transferee makes, on its behalf, each of the representations set forth in Article VII of the Shareholders Agreement; and provided, further, that all such direct and indirect Permitted Transferees of an Investor shall only be permitted to exercise the rights of an Investor hereunder collectively and in conjunction with the Investor that originally held such rights hereunder. In addition, the provisions to this Article 7 shall not apply to any transfers of shares of corporate capital (i) by «Non-Initiating Shareholders» (as defined in Article 8 (a) below) pursuant to Article 8 of these bylaws, (ii) pursuant to Section 3.5 (b), 5.2 or 6.2 of the Shareholders Agreement, or (iii) pursuant to a certain Registration Rights Agreement, by and among the Company and the Investors.»

*Ninth resolution*

The general meeting decides to amend the first sentence of Article 9 of the by-laws to give it the following content:

«**Art. 9. (1st paragraph).** The Company shall not offer, issue or sell any shares of corporate capital (including, without limitation, any offering pursuant to a qualifying IPO), or any warrants or options to purchase or rights to subscribe for shares of corporate capital, or any other securities convertible into or exchangeable for shares of corporate capital, or enter into any agreements or commitments pursuant to which the Company may be obligated to issue any shares of corporate capital, whether authorized or not, and any warrants, options or rights to subscribe for, or securities of any type whatsoever that are, or may become, convertible into or exchangeable for, such shares of corporate capital, other than shares of corporate capital, or any warrants or options to purchase or rights to subscribe for shares of corporate capital or any other securities convertible into or exchangeable for shares of corporate capital issued or granted with the approval of three-quarters of the Directors then in office under any stock incentive scheme or other equity incentive arrangement approved by the Board in accordance with the terms of the Shareholders Agreement (all of the foregoing referred to as «New Securities»), unless the Company shall first offer to each shareholder of corporate capital such shareholder's Proportionate Percentage (as defined below) of the New Securities proposed to be offered by the Company; provided, however, that this Article 9 shall not apply to New Securities issued in connection with a pro rata share split, share dividend or similar event affecting corporate capital».

*Tenth resolution*

The general meeting decides to amend the first paragraph of Article 10 of the by-laws to give it the following content:

«**Art. 10. (1st paragraph).** The company shall be governed by a board of Directors (the «Board») consisting of not more than 11 directors (the «Directors»).»

*Eleventh resolution*

The general meeting accepts the election of the following persons to the Board of Directors in addition to the five current members:

- 1) Mr Luca Bechis, residing in the United Kingdom;
- 2) Mr David Brewer, residing in the United States;
- 3) Mr Paul-Henri Denuit, residing in Belgium;
- 4) Mr Wilfred Griekspoor, residing in the Netherlands;
- 5) Mr Helmut Thoma, residing in Germany;
- 6) Mr Johannes Van der Velde, residing in the United Kingdom;

*Declaration*

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

*Estimation of costs*

The increase of capital with the share premium is valued at thirteen million three hundred thirty-two thousand nine hundred twelve point zero nine (13,332,912.09) Euros.

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately six million francs (6.000.000,- LUF)

There being no further business, the meeting is closed. Whereof the present deed is drawn up in Niederanven on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPE ONLINE NETWORKS S.A., avec siège social à Betzdorf, Media Center, 11, rue Pierre Werner, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 66.689, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 octobre 1998, publié au Mémorial

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dan Danielsen, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Chantal Fondeur, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Kendra Bines, demeurant à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de deux millions cent dix-huit mille neuf cent vingt-six virgule zéro cinq (2.118.926,05) Euros de manière à le porter de son montant actuel, soit vingt-six millions cent soixante-dix-neuf mille quatre cent dix-neuf virgule vingt (26.179.419,20) Euros, à vingt huit millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quarante-cinq virgule vingt-quatre (28.298.345,24) Euros par l'émission de un million cinq cent quarante-trois mille quatre cent cinquante-neuf (1.543.459) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une prime d'émission de sept virgule deux six cinq quatre neuf zéro zéro sept (7,26549007) Euros par action.

2) Renonciation à leur droit préférentiel de souscription par une partie des actionnaires existants.

3) Souscription et paiement intégral par les personnes suivantes (dénommées collectivement les «Souscripteurs»):

- TELFIN S.A., 26, rue des deux Eglises, B-1000 Bruxelles

un million quatre cent vingt-six mille cinq cent vingt-sept (1.426.527) actions par apport en espèces égal à un million neuf cent cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-seize virgule quatre-vingt-trois (1.958.396,83) Euro et une prime d'émission de dix millions trois cent soixante-quatre mille quatre cent dix-sept virgule soixante-seize (10.364.417,76) Euro payée sur toutes ces actions;

- COMPANIA DE INVERSIONES EN TECNOLOGIAS AVANZADAS S.A. («CITA»), Edificio Arango Orillac, Tercer Piso Calle 54 Nueva Urbanizacion Obarrion Panama, Apartado postal 5216 Panama 5

cinquante-huit mille quatre cent soixante-six (58.466) actions par apport en espèces égal à quatre-vingt mille deux cent soixante-quatre virgule soixante et un (80.264,61) Euro et une prime d'émission de quatre cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-quatre virgule quatorze (424.784,14) Euros payée sur toutes ces actions

- EGERTON EUROPEAN DOLLAR FUND LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola Iles Vierges Britanniques

trente-deux mille trois cent trente-huit (32.338) actions par apport en espèces égal à quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule quatre-vingt-dix-huit (44.394,98) Euros et une prime d'émission de deux cent trente-quatre mille neuf cent cinquante et un virgule cinquante-deux (234.951,42) Euros payée sur toutes ces actions;

- EGERTON EUROPEAN EQUITY FUND LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques

dix-sept mille six cent soixante-quatre (17.664) actions par apport en espèces égal à vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf virgule quatre-vingt-neuf (24.249,89) Euros et une prime d'émission de cent vingt-huit mille trois cent trente-sept virgule soixante et un (128.337,61) Euros payée sur toutes ces actions;

- EGERTON CAPITAL PARTNERS, L.P., c/o Egerton European Equity Fund Limited, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola Iles Vierges Britanniques

huit mille quatre cent soixante-quatre (8.464) actions par apport en espèces égal à onze mille six cent dix-neuf virgule soixante-quatorze (11.619,74) Euros et une prime d'émission de soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-quinze virgule onze (61.495,11) Euros payée sur toutes ces actions;

4) Augmentation du capital social à concurrence de onze millions deux cent treize mille neuf cent quatre-vingt-six virgule zéro quatre (11.213.986,04) Euros de manière à le porter de son montant actuel de vingt-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quarante-cinq virgule vingt-quatre (28.298.345,24) Euros à trente-neuf millions cinq cent douze mille trois cent trente et un virgule vingt-neuf (39.512.331,29) Euros par incorporation de l'émission de la prime sans émission d'actions nouvelles.

5) Le Conseil d'administration est autorisé, pendant une période se terminant le 21 décembre 2004, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social à concurrence d'un montant maximum d'un million neuf cent soixante-quinze mille six cent seize virgule soixante-six (1.975.616,66) Euros, par émission d'actions ou toute autre valeur pouvant être convertie ou échangée contre des parts de capital social, au profit des salariés, directeurs, consultants, ou toute autre personne conformément à un système d'intéressement par option de souscription d'action approuvé par le Conseil d'administration.

6) Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts, comme suit:

«Le capital social est fixé à trente-neuf millions cinq cent douze mille trois cent trente et un virgule vingt-neuf (39.512.331,29) Euros, représenté par vingt millions six cent douze mille neuf cent cinquante-neuf (20.612.959) actions entièrement libérées sans désignation de la valeur nominale.»

7) La phrase «qui peut-être modifiée à tout moment» est ajoutée après les mots «du 30 juin 1999» qui apparaissent dans le premier paragraphe de l'article 7 (a) des statuts.

8) L'article 7 (j) des statuts est supprimé pour être remplacé par le paragraphe ci-après:

«Sous réserve de toute autre modalité contraire découlant des paragraphes (b) à (1) du présent article 7, les actions du capital social pourront être transférées (i) par un Investisseur (suivant la définition de ce terme dans l'accord des actionnaires) vers tout compte, fonds, toute société de placement, toute association à responsabilité limitée ou tout autre véhicule d'investissement avec cet investisseur (un «Fonds affilié»), et (ii) par un fonds affilié vers un autre fonds affilié de cet investisseur (chacun d'eux étant un «Cessionnaire autorisé»): sous réserve (i) que l'Investisseur ou le Fonds affilié, suivant le cas (un «actionnaire transférant»), avise par écrit le Conseil ainsi que chaque Investisseur restreint au moins 20 (vingt) jours avant la date du transfert proposé indiquant le nombre de parts à transférer ainsi que le nom et la relation du Cessionnaire autorisé de cet Actionnaire transférant, (ii) que ce Cessionnaire autorisé convienne par écrit

d'être lié par les modalités de l'Accord des Actionnaires, suivant et dans les mêmes limites contraignantes de l'Actionnaire transférant en qualité d'Actionnaire restreint et, (iii) que le Cessionnaire autorisé effectue, pour son propre compte, chacune des représentations reprises dans l'article VII de l'Accord des actionnaires; et, en outre, sous réserve que tous ces Cessionnaires autorisés directs et indirects d'un Investisseur conformément à la présente ne soient autorisés à exercer les droits d'un Investisseur uniquement collectivement, et conjointement avec l'Investisseur ayant à l'origine détenu ces droits conformément à la présente. En outre, les modalités du présent article 7 ne s'appliquent à aucun transfert de parts de capital social (i) par des «Actionnaires non-initiateurs» (tels qu'ils sont définis à l'article 8 (a) ci-dessous conformément à l'article 8 du présent règlement, (ii) conformément aux sections 3.5 (b), 5.2 ou 6.2 de l'Accord des actionnaires ou (iii) conformément à un Accord des droits d'inscription particulier entre la Société et les Investisseurs».

9). La première phrase de l'Article 9 des statuts est supprimée pour être remplacée par ce qui suit:

«La Société ne peut offrir, émettre ou vendre toute part du capital social (y compris, et sans s'y limiter, toute offre conformément à une OPI admissible), ou tout warrant ou toute option d'achat ou tout droit de souscription à des parts de capital social ou toute autre valeur pouvant être convertie ou échangée contre des parts de capital social, ou ne peut conclure un accord ou un engagement à la suite duquel la Société pourrait être tenue d'émettre toute part de capital social, autorisée ou non, et tout warrant, toute option ou tout droit de souscription, ou de valeurs quelles qu'elles soient qui seraient ou pourraient être converties ou échangées contre ces parts de capital social, autre que des parts de capital social ou tout warrant ou toute option d'achat ou tout droit de souscription pour des parts de capital social émis ou accordé avec l'accord des trois-quarts des Directeurs en fonction à ce moment là conformément à tout système d'intéressement par option de souscription d'action ou tout autre système d'intéressement au capital approuvé par le Conseil conformément aux modalités de l'Accord des actionnaires (la totalité de ce qui précède étant dénommé «Nouvelles valeurs»), à moins que la Société n'offre d'abord à chaque actionnaire du capital social un Pourcentage proportionnel (tel qu'il est défini ci-dessous) des Nouvelles valeurs proposées à offrir par la Société; sous réserve, toutefois, que le présent article 9 ne s'applique pas à des Nouvelles valeurs émises en rapport avec une division d'actions au pro rata, un dividende d'actions ou tout autre événement semblable affectant le capital social.»

10). Suppression du premier paragraphe de l'article 10 des statuts pour le remplacer par celui ci-après

«La société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil»), constitué d'un nombre maximum de 11 administrateurs (les «administrateurs»).

11). Election des personnes ci-après en qualité d'administrateurs:

- 1) Mr Luca Bechis, demeurant en Grande-Bretagne;
- 2) Mr David Brewer, demeurant aux Etats-Unis;
- 3) Mr Paul-Henri Denuit, demeurant en Belgique;
- 4) Mr Wilfred Griekspoor, demeurant aux Pays-Bas;
- 5) Mr Helmut Thoma, demeurant en Allemagne;
- 6) Mr Johannes Van der Velde, demeurant en Grande-Bretagne;

Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que les convocations d'usage ont été régulièrement adressées à tous les actionnaires.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant plus de 75% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit et versé de la société à concurrence d'un montant de deux millions cent dix-huit mille neuf cent vingt-six virgule zéro cinq (2.118.926,05) Euros de manière à le porter de son montant actuel, soit vingt-six millions cent soixante-dix-neuf mille quatre cent dix-neuf virgule vingt (26.179.419,20) Euros, à vingt-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quarante-cinq virgule vingt-quatre (28.298.345,24) Euros par l'émission de un million cinq cent quarante-trois mille quatre cent cinquante-neuf (1.543.459) actions nouvelles sans mention de valeur nominale investies des mêmes droits et avantages que les actions existantes, avec une prime d'émission de sept virgule deux six cinq quatre neuf zéro zéro sept (7,26549007) Euros par action.

#### *Deuxième résolution*

Renonciation est donnée par une partie des actionnaires existants à leurs droits privilégiés.

#### *Troisième résolution*

#### *Souscription et libération*

Les un million cinq cent quarante-trois mille quatre cent cinquante-neuf (1.543.459) actions nouvelles sont souscrites à l'instant par:

1) un million quatre cent vingt-six mille cinq cent vingt-sept (1.426.527) actions par TELFIN S.A., une société soumise au droit belge, ayant son siège social en Belgique, et libérées par apport en espèces égal à un million neuf cent cinquante-huit mille trois cent quatre-vingt-seize virgule quatre-vingt-trois (1.958.396,83) Euros et une prime d'émission de dix



millions trois cent soixante-quatre mille quatre cent-dix-sept virgule soixante-seize (10.364.417,76) Euros payée sur toutes ces actions;

ici représentée par M. Dan Danielsen, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration en date du 14 décembre 1999, demeurée ci-annexée aux présentes après mention.

M. Danielsen, ès qualités, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société EUROPE ONLINE NETWORKS S.A. et a déclaré souscrire au nom et pour le compte des prédicts mandants, aux 1.543.459 actions nouvelles, sans mention de valeur nominale.

L'assemblée réunissant plus de la moitié du capital social de la société accepte à l'unanimité la souscription des actions nouvelles par les prédicts souscripteurs.

2) cinquante huit mille quatre cent soixante-six (58.466) actions par COMPANIA DE INVERSIONES EN TECNOLOGIAS AVANZADAS S.A. («CITA»), société de droit américain, ayant son siège social à Panama, et libérées par apport en espèces égal à quatre-vingt mille deux cent soixante-quatre virgule soixante et un (80.264,61) Euros et une prime d'émission de quatre cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-quatre virgule quatorze (424.784,14) Euros payée sur toutes ces actions;

ici représentée par M. Dan Danielsen, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration en date du 15 décembre 1999, demeurée ci-annexée aux présentes après mention.

M. Danielsen, ès qualités, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société EUROPE ONLINE NETWORKS S.A. et a déclaré souscrire au nom et pour le compte des prédicts mandants, aux 58.466 actions nouvelles, sans mention de valeur nominale.

L'assemblée réunissant plus de la moitié du capital social de la société accepte à l'unanimité la souscription des actions nouvelles par les prédicts souscripteurs.

3) trente-deux mille trois cent trente-huit (32.338) actions par EGERTON EUROPEAN DOLLAR FUND LIMITED, société de droit anglais, ayant son siège à Tortola (Iles Vierges Britanniques) et libérées par apport en espèces égal à quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule quatre-vingt-dix-huit (44.394,98) Euros et une prime d'émission de deux cent trente-quatre mille neuf cent cinquante et un virgule cinquante-deux (234.951,42) Euros payée sur toutes ces actions;

ici représentée par M. Dan Danielsen, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration en date du 15 décembre 1999, demeurée ci-annexée aux présentes après mention.

M. Danielsen, ès qualités, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société EUROPE ONLINE NETWORKS S.A. et a déclaré souscrire au nom et pour le compte des prédicts mandants, aux 32.338 actions nouvelles, sans mention de valeur nominale.

L'assemblée réunissant plus de la moitié du capital social de la société accepte à l'unanimité la souscription des actions nouvelles par les prédicts souscripteurs.

4) dix-sept mille six cent soixante-quatre (17.664) actions par EGERTON EUROPEAN EQUITY FUND LIMITED, société de droit anglais, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques) et libérées par apport en espèces égal à vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf virgule quatre-vingt-neuf (24.249,89) Euros et une prime d'émission de cent vingt-huit mille trois cent trente-sept virgule soixante et un (128.337,61) Euros payée sur toutes ces actions;

ici représentée par M. Dan Danielsen, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration en date du 15 décembre 1999, demeurée ci-annexée aux présentes après mention.

M. Danielsen, ès qualités, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société EUROPE ONLINE NETWORKS S.A. et a déclaré souscrire au nom et pour le compte des prédicts mandants, aux 17.664 actions nouvelles, sans mention de valeur nominale.

L'assemblée réunissant plus de la moitié du capital social de la société accepte à l'unanimité la souscription des actions nouvelles par les prédicts souscripteurs.

5) huit mille quatre cent soixante-quatre (8.464) actions par EGERTON CAPITAL PARTNERS, L.P., société de droit anglais, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques) et libérées par apport en espèces égal à onze mille six cent dix-neuf virgule soixante-quatorze (11.619,74) Euros et une prime d'émission de soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-quinze virgule onze (61.495,11) Euros payée sur toutes ces actions;

ici représentée par M. Dan Danielsen, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration en date du 15 décembre 1999, demeurée ci-annexée aux présentes après mention.

M. Danielsen, ès qualités, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société EUROPE ONLINE NETWORKS S.A. et a déclaré souscrire au nom et pour le compte des prédicts mandants, aux 8.464 actions nouvelles, sans mention de valeur nominale.

L'assemblée réunissant plus de la moitié du capital social de la société accepte à l'unanimité la souscription des actions nouvelles par les prédicts souscripteurs.

#### *Libération*

Le montant de deux millions cent dix-huit mille neuf cent vingt-six virgule zéro cinq (2.118.926,05) Euros en espèces assorti d'une prime d'émission d'un montant total de onze millions deux cent treize mille neuf cent quatre-vingt-six virgule zéro quatre (11.213.986,04) Euros totalisant treize millions trois cent trente-deux mille neuf cent douze virgule zéro neuf (13.332.912,09) Euros sont à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital-actions de la société pour le porter de son montant actuel de vingt-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quarante-cinq virgule vingt-quatre (28.298.345,24) Euros à

trente neuf millions cinq cent douze mille trois cent trente et un virgule vingt-neuf (39.512.331,29) Euros par l'incorporation au capital du montant total des primes d'émissions émises ci-dessus, à savoir onze millions deux cent treize mille neuf cent quatre-vingt-six virgule zéro quatre (11.213.986,04) sans émission d'actions nouvelles.

#### *Cinquième résolution*

Le Conseil d'administration est autorisé, pendant une période se terminant le 21 décembre 2004, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social à concurrence d'un montant maximum d'un million neuf cent soixante-quinze mille six cent seize virgule soixante-six (1.975.616,66) Euros, par émission d'actions ou toute autre valeur pouvant être convertie ou échangée contre des parts de capital social, au profit des salariés, directeurs, consultants, ou toute autre personne conformément à un système d'intéressement par option de souscription d'action approuvé par le Conseil d'administration.

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-neuf millions cinq cent douze mille trois cent trente et un virgule vingt-neuf (39.512.331,29) Euros, représenté par vingt millions six cent douze mille neuf cent cinquante-neuf (20.612.959) actions entièrement libérées sans désignation de la valeur nominale.

Le capital autorisé de la société est fixé à quarante et un millions quatre cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quarante-sept virgule quatre-vingt-quinze (41.487.947,95) Euros.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période se terminant le 21 décembre 2004, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. De telles réalisations d'augmentation du capital peuvent être souscrites et émises aux clauses et conditions à déterminer par le conseil d'administration, plus spécialement par rapport à la souscription et à la libération des actions autorisées, à souscrire et à émettre, telles que par exemple: à déterminer le temps et le montant des actions autorisées à souscrire et à émettre, à déterminer si les actions autorisées seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, à déterminer dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire. Lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie, le conseil d'administration est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires. Le conseil d'administration peut déléguer tous administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions, représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide d'insérer la phrase «qui peut-être modifiée à tout moment». Elle est ajoutée après les mots «du 30 juin 1999» qui apparaissent dans le premier paragraphe de l'article 7 (a) des statuts.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 7 (j) des statuts pour le remplacer par le paragraphe ci-après:

«**Art. 7. (j).** Sous réserve de toute autre modalité contraire découlant des paragraphes (b) à (i) du présent article 7, les actions du capital social pourront être transférées (i) par un Investisseur (suivant la définition de ce terme dans l'accord des actionnaires) vers tout compte, fonds, toute société de placement, toute association à responsabilité limitée ou tout autre véhicule d'investissement avec cet investisseur (un «Fonds affilié»), et (ii) par un fonds affilié vers un autre fonds affilié de cet investisseur (chacun d'eux étant un «Cessionnaire autorisé»): sous réserve (i) que l'investisseur ou le Fonds affilié, suivant le cas (un «actionnaire transférant»), avise par écrit le Conseil ainsi que chaque Investisseur restreint au moins 20 (vingt) jours avant la date du transfert proposé indiquant le nombre de parts à transférer ainsi que le nom et la relation du Cessionnaire autorisé de cet Actionnaire transférant, (ii) que ce Cessionnaire autorisé convienne par écrit d'être lié par les modalités de l'Accord des Actionnaires, suivant et dans les mêmes limites contraignantes de l'Actionnaire transférant en qualité d'Actionnaire restreint et, (iii) que le Cessionnaire autorisé effectue, pour son propre compte, chacune des représentations reprises dans l'article VII de l'Accord des actionnaires; et, en outre, sous réserve que tous ces Cessionnaires autorisés directs et indirects d'un Investisseur conformément à la présente ne soient autorisés à exercer les droits d'un Investisseur uniquement collectivement, et conjointement avec l'Investisseur ayant à l'origine détenu ces droits conformément à la présente. En outre, les modalités du présent article 7 ne s'appliquent à aucun transfert de parts de capital social (1) par des «Actionnaires non-initiateurs» (tels qu'ils sont définis à l'article 8 (a) ci-dessous conformément à l'article 8 du présent règlement, (ii) conformément aux sections 3.5 (b), 5.2 ou 6.2 de l'Accord des actionnaires ou (iii) conformément à un Accord des droits d'inscription particulier entre la Société et les Investisseurs».

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'Article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** La Société ne peut offrir, émettre ou vendre toute part du capital social (y compris, et sans s'y limiter, toute offre conformément à une OPI admissible), ou tout warrant ou toute option d'achat ou tout droit de souscription à des parts de capital social ou toute autre valeur pouvant être convertie ou échangée contre des parts de capital social, ou ne peut conclure un accord ou un engagement à la suite duquel la Société pourrait être tenue d'émettre toute part de

capital social, autorisée ou non, et tout warrant, toute option ou tout droit de souscription, ou de valeurs quelles qu'elles soient qui seraient ou pourraient être converties ou échangées contre ces parts de capital social, autre que des parts de capital social ou tout warrant ou toute option d'achat ou tout droit de souscription pour des parts de capital social émis ou accordé avec l'accord des trois-quarts des Directeurs en fonction à ce moment là conformément à tout système d'intéressement par option de souscription d'action ou tout autre système d'intéressement au capital approuvé par le Conseil conformément aux modalités de l'Accord des actionnaires (la totalité de ce qui précède étant dénommé «Nouvelles valeurs»), à moins que la Société n'offre d'abord à chaque actionnaire du capital social un Pourcentage proportionnel (tel qu'il est défini ci-dessous) des Nouvelles valeurs proposées à offrir par la Société; sous réserve, toutefois, que le présent article 9 ne s'applique pas à des Nouvelles valeurs émises en rapport avec une division d'actions au pro rata, un dividende d'actions ou tout autre événement semblable affectant le capital social.»

*Dixième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le premier paragraphe de l'article 10 des statuts pour le remplacer par celui ci-après:

«**Art. 10. (1<sup>er</sup> paragraphe).** La société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil»), constitué d'un nombre maximum de 11 administrateurs (les «administrateurs»).

*Onzième résolution*

L'assemblée accepte l'élection des personnes ci-après désignées en qualité d'administrateurs en complément des cinq administrateurs actuellement en fonction, savoir:

- 1) Mr Luca Bechis, demeurant en Grande-Bretagne;
- 2) Mr David Brewer, demeurant aux Etats-Unis;
- 3) Mr Paul-Henri Denuit, demeurant en Belgique;
- 4) Mr Wilfred Griekspoor, demeurant aux Pays-Bas;
- 5) Mr Helmut Thoma, demeurant en Allemagne;
- 6) Mr Johannes Van der Velde, demeurant en Grande-Bretagne.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

*Evaluation, Frais*

Pour les besoins du fisc l'augmentation de capital avec la prime d'émission est évaluée à treize millions trois cent trente-deux mille neuf cent douze virgule zéro neuf (13.332.912,09) Euros.

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de six millions de francs (6.000.000,-).

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Niederanven, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Danielsen, C. Fondevur, K. Bines, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 22, case 1. – Reçu 5.378.483 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 4 janvier 2000.

P. Bettingen.

(13032/202/638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**INTER-ATLANTIC CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.435.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 15 février 2000*

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires d'INTER-ATLANTIC CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A. («la société») qui s'est tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- de nommer Monsieur Daniel Salama, 6, rue Charles Bonnet, 1206 Genève, Suisse, en qualité d'Administrateur de la société et ce avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2002.

Luxembourg, le 15 février 2000.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 9, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(13057/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT  
ET LA COOPERATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 37.026.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 2, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 février 2000.

*Pour la société*  
Signature

(13013/608/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT  
ET LA COOPERATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 37.026.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 2, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 février 2000.

*Pour la société*  
Signature

(13014/608/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT  
ET LA COOPERATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 37.026.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 13 janvier 2000, que:  
- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

- Les mandats d'administrateurs de Monsieur Nicola Grauso, de Monsieur Antonio Angelo Liori et de Madame Olivia Grauso ainsi que celui du commissaire aux comptes Monsieur Lex Benoy ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 1999.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 février 2000.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 2, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13015/608/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**DAMME CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 44.358.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 24 janvier 2000*

*Conseil d'Administration:*

Par une Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 24 janvier 2000, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Michel Reubens, consultant, demeurant à MC 98000 Monaco, 41, avenue Hecto Otto.
- Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
- Madame Anne de Vrée, secrétaire, demeurant à B-8300 Knokke-Heist.

Transfert de siège social:

Par cette même Assemblée, le Conseil d'Administration tenu en date du 24 janvier 2000, a décidé de transférer le siège social de la société DAMME CONSULTANTS S.A. du 11, avenue de la Liberté au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> février 2000.

Luxembourg, le 24 janvier 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 533, fol. 100, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13023/720/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

18555

**CONTATO MARIO ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3514 Dudelange, 266 route de Kayl.  
R. C. Luxembourg B 20.383.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 février 2000, vol. 315, fol. 73, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 février 2000.

CONTATO MARIO ET FILS

Signature

(13021/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**CORELYON, COMPAGNIE DE REASSURANCE DU GROUPE CREDIT LYONNAIS,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 29.439.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 12 mai 1999 a:

- nommé le CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. comme Administrateur en remplacement de Monsieur Guy Legrand auquel elle a donné quitus de sa gestion. Monsieur Pascal Grundrich est désigné comme son représentant permanent. Le CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. restera en fonction jusqu'à l'assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001;

- renouvelé le mandat des cinq Administrateurs sortants, à savoir Messieurs Michel Serre, Pierre Borie, Philippe Duche, Baudouin Lucas et le CREDIT LYONNAIS représenté par Monsieur Jean-Pierre Bordereau pour une durée de trois ans, venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2001.

- pris acte de la démission de Monsieur Roland Crisias de son mandat d'Administrateur et décidé de réduire le nombre des Administrateurs de sept à six.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 53 case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13022/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**DIMITRI FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 55.620.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2000, vol. 534, fol. 17, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(13025/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**ELSA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 56.510.

L'an deux mille, le dix-sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen («le comparant»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme holding ELSA S.A., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 56.510, constituée suivant acte reçu le 15 octobre 1996, publié au Mémorial C, numéro 649 du 13 décembre 1996;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 17 février 2000;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que le capital social de la société anonyme holding ELSA S.A., prédésignée, s'élève actuellement à ITL 900.000.000,- (neuf cents millions de liras italiennes), représenté par 9.000 (neuf mille) actions de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, entièrement libérées.

II. - Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à ITL 10.000.000.000,- (dix milliards de liras italiennes) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.



III. - Que le conseil d'administration, en sa réunion du 17 juin 2000 et en conformité avec les pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation de capital autorisé à concurrence de ITL 300.000.000,- (trois cents millions de liras italiennes), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de ITL 900.000.000,- (neuf cents millions de liras italiennes) à ITL 1.200.000.000,- (un milliard deux cents millions de liras italiennes), par la création et l'émission de 3.000 (trois mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV. - Que le conseil d'administration, après avoir constaté que les actionnaires minoritaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription et la libération de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

V. - Que les 3.000 (trois mille) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société ELSA S.A. prédésignée, de sorte que la somme de ITL 300.000.000,- (trois cents millions de liras italiennes) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI. - Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à ITL 1.200.000.000,- (un milliard deux cents millions de liras italiennes), représenté par 12.000 (douze mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent quinze mille francs luxembourgeois. Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Lentz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 122S, fol. 61, case 9. – Reçu 62.490 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

J. Elvinger.

(13026/211/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

#### **ELSA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 56.510.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(13027/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

#### **EUROFIELD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 37.993.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2000, vol. 534, fol. 17, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Blondeau  
*Administrateur*

N.-E. Nijar  
*Administrateur*

(13028/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

#### **EUROFIELD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 37.993.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Blondeau  
*Administrateur*

N.-E. Nijar  
*Administrateur*

(13029/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

18557

**EURO M & F, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 45.210.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 6 décembre 1999 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le capital social a été converti en euros.  
- Le capital social de quatorze millions six cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois (14.625.000,- LUF) est converti en trois cent soixante-deux mille cinq cent quarante-quatre virgule vingt-huit euros (362.544,28 EUR) avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

- Le capital social a été augmenté conformément à la loi du 10 décembre 1998, article 1 (1) d'un montant de sept mille quatre cent cinquante-cinq virgule soixante-douze euros (7.455,72 EUR), par incorporation au capital des bénéfices reportés à due concurrence avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

- la valeur nominale des actions a été supprimée.

- L'article 5 des statuts a été modifiée comme suit:

«Le capital social est fixé à trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR), représenté par vingt-neuf mille deux cent cinquante (29.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Luxembourg, le 23 février 2000.

Pour copie conforme

Pour extrait conforme

Signature

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 7, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13030/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**EURO-WASSER ENTZUG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 38.439.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 87, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(13033/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**GESTMAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 37.378.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 1<sup>er</sup> juillet 1999 que:

- L'assemblée est informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue Société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

L'assemblée nomme nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2003.

- L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane ainsi que le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Guy Samzun.

- Il a par ailleurs été rappelé que le siège social de la société reste établi au 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg et que son siège administratif est sis au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2000, vol. 534, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13046/677/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**GESTMAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 37.378.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2000, vol. 534, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(13047/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---



**FABRE DOMERGUE RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 50.099.

L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 3 juin 1999 a renouvelé le mandat des quatre Administrateurs sortants, à savoir Messieurs Marcel Fabre, Patrice Fabre, Laurent Fabre et Benoît Le Cesne pour une durée de trois ans, venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 53, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13034/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**FESCH BUTTEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (en liquidation).**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 7, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 20.558.

**DISSOLUTION**

1. Il résulte des décisions des associés du 14 décembre 1999 que M. Pierre Bousch, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que Monsieur Paul Raoult, employé privé, demeurant à F-88200 Dommartin-les-Remiremont, a été nommé commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des décisions des associés du 16 décembre 1999 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 31 décembre 1998 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1136 Luxembourg, 7, place d'Armes, a été ordonné.

Luxembourg, le 25 janvier 2000.

Pour avis sincère et conforme

*Pour FESCH BUTTEK, S.à r.l., (en liquidation)*

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2000, vol. 533, fol. 59, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13035/537/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**GEMCO TRADING AND EXPLOITATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 46.406.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 15 décembre 1999*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GEMCO TRADING AND EXPLOITATION S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1996;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
- d'affecter les résultats comme suit:
  - perte à reporter: LUF 47.473,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1996;
- de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme expirant lors de l'Assemblée Générale de l'année 2005.

Luxembourg, le 15 décembre 1999.

T. van Dijk  
*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 9, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13045/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**INTERFACE INTERIOR FABRICS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 59.653.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 87, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2000.

Signature.

(13059/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**FIDUCIAIRE LUXEMBOURGEOISE SALAIRES ET TRAITEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

*Réunion du Conseil d'Administration*

L'an deux mille, le 13 janvier.

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme FIDUCIAIRE LUXEMBOURGEOISE SALAIRES ET TRAITEMENTS S.A., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, résidant à Luxembourg-Eich, en date du 13 janvier 2000, à savoir:

1. Monsieur Claude Koeune, expert-comptable, demeurant à Hunsdorf,
2. Madame Mely Steinbach, comptable, demeurant à Septfontaines,
3. Monsieur Jean-marie Wilhelm, comptable, demeurant à Luxembourg,

lesquels, après avoir déclaré se considérer dûment convoqués, ont pris, à l'unanimité, la décision suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent Monsieur Claude Koeune, prénommé, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société dans le cadre de la gestion journalière.

C. Koeune M. Steinbach J.-M. Wilhelm

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 75, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13036/619/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**F.I.E.E. S.A., Société Anonyme,  
(anc. VERTLOISIRS S.A.).**

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 38.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2000, vol. 534, fol. 19, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

*Pour la société*

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

*Signature*

(13037/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**FINANCE CONCEPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Georgen.

R. C. Luxembourg B 44.158.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 1<sup>er</sup> février 2000 que le siège social de la société a été transféré du 48, rue de Bragance à L-1255 Luxembourg au 10, rue Willy Georgen, L-1636 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2000, vol. 534, fol. 19, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13038/677/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**IN.A.MA. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 62.325.

**EXTRAIT**

Les comptes annuels au 31 août 1999 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 9, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 21 février 2000*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Hannu Ragnvald Ryöppönen, administrateur, avec effet au 25 octobre 1999 et décide de réduire le nombre des administrateurs à trois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour IN.A.MA. S.A.*

*Signature*

(13054/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**IN.A.MA. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 63.614.

—  
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 août 1999 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 9, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 21 février 2000*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Hannu Ragnvald Ryöppönen, administrateur, avec effet au 25 octobre 1999 et décide de réduire le nombre des administrateurs à trois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour IN.A.MA. HOLDING S.A.*

Signature

(13055/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**FINARAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 42.297.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 7 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 108 du 11 mars 1993.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 1, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FINARAM SA.*

KPMG Experts Comptables

Signature

(13039/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**FINOBLIG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 57.887.

—  
Le bilan au 31 janvier 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2000.

*Pour FINOBLIG S.A., Société Anonyme*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric C. Day

(13040/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**IMMOCHAPELLE.**

Siège social: Luxembourg.

—  
*Procès-verbal de la réunion des associés en date du 3 février 2000*

Les associés représentant l'intégralité du capital de la société IMMOCHAPELLE se sont réunis ce 18 février 2000 à la demande des gérants.

Les procurations dont sont munis les représentants des associés sont annexées au présent procès-verbal. Y est également jointe, la liste de présence des associés.

Les gérants proposent que cette réunion se déroule selon l'ordre du jour suivant:

1. Rapport des gérants.
2. Approbation des comptes: - approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 1999,  
- répartition des bénéfices.
3. Nomination d'un nouveau gérant.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

C'est ainsi que la réunion débute à 11.00 heures et est présidée par Monsieur Guy Blampain qui désigne Monsieur Jean-Louis Courange comme secrétaire.

*1. Rapport des gérants*

L'immeuble situé à l'angle de la rue de la Chapelle et du boulevard de la Foire dont est propriétaire IMMOCHAPELLE est occupé par trois locataires, à savoir AXA ASSURANCES LUXEMBOURG et AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG et la BANQUE IPPA.

Les associés prennent acte que la BANQUE IPPA a annoncé son intention de déménager au 34, avenue de la Liberté à Luxembourg.

*2. Approbation des comptes*

Les associés approuvent le compte de profits et pertes, et le bilan au 31 décembre 1999, tels qu'ils lui sont présentés. Ils prennent acte que ce compte laisse apparaître un bénéfice de 16.922.563,- LUF.

Ce bénéfice est réparti entre les deux associés dans la proportion du nombre de parts leurs appartenant.

*3. Nomination d'un nouveau gérant*

Les associés prennent acte de la démission de M. Pierre Mersch de ses fonctions de gérant de IMMOCHAPELLE SCI et nomment un nouveau gérant, Monsieur Benoît Van Lerberghe, domicilié à B-6700 Arlon, 12, rue du Général Molitor.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La réunion s'est clôturée à 11.30 heures.

J.-L. Courange  
Le secrétaire

G. Blampain  
Le président

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2000, vol. 534, fol. 12, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13053/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**FINOBLIG S.A. & CIE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.888.

Le bilan au 31 janvier 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2000.

Pour FINOBLIG S.A. & CIE, Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

P. Frédéric

C. Day

(13041/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**INTERNATIONAL BRANDS PROMOTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 43.667.

*Conseil d'administration:*

Le nouveau conseil d'administration se présente comme suit:

- Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant 7, rue Bruch, L-4975 Bettange-sur-Mess;
- Monsieur Edward Patteet, conseiller fiscal, demeurant à B-2950 Kapellen, Kanadezen Laan 79;
- Monsieur Jean Pierre van Keymeulen, directeur de banques, demeurant à L-8480 Eischen, 20, cité Aischdall, en remplacement de Madame Christel Henon, démissionnaire, et Madame Marcelle Clemens, décédée, de leurs fonctions d'administrateur de la société précitée.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

*Commissaire aux comptes:*

Après avoir constaté et accepté la démission avec effet immédiat de Madame Albertine Fischer, demeurant 22, rue de Bettange, L-4974 Dippach de ses fonctions de commissaire aux comptes, l'assemblée générale extraordinaire décide de nommer avec effet immédiat la société FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A. (FISOGEST S.A.) établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, comme nouveau commissaire aux comptes de la société INTERNATIONAL BRANDS PROMOTION S.A.

Le mandat de commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 17 janvier 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 533, fol. 100, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(13064/720/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**FINSTAHL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 16.907.

L'an deux mille, le dix-huit février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Monique Juncker, employée privée, demeurant à L-9183 Schlindermanderscheid, Grand-Duché de Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme luxembourgeoise FINSTAHL S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 16.907, constituée suivant acte reçu le 6 août 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 257 du 9 novembre 1979 et dont les statuts ont été modifiés pour les dernières fois par actes du 11 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 635 du 21 août 1999 et du 21 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 786 du 22 octobre 1999;

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise par voie de résolution circulaire en date du 18 février 2000;

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que le capital social de la société anonyme FINSTAHL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à ITL 34.563.575.000,- (trente-quatre milliards cinq cent soixante-trois millions cinq cent soixante-quinze mille liras italiennes), divisé en 2.765.086 (deux millions sept cent soixante-cinq mille quatre-vingt-six) actions d'une valeur nominale de ITL 12.500 (douze mille cinq cents liras italiennes) chacune, entièrement libérées.

II. - Qu'aux termes de l'article trois des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à ITL 350.000.000.000,- (trois cent cinquante milliards de liras italiennes), qui pourra être représenté par 28.000.000 (vingt-huit millions) d'actions d'une valeur nominale de ITL 12.500,- (douze mille cinq cents liras italiennes) chacune et que le conseil d'administration a été autorisé jusqu'au 11 juin 2004 à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, moyennant tous apports en numéraire ou en nature, l'article trois des statuts pouvant dès lors être modifié par acte authentique de manière à le faire correspondre au nouveau montant du capital social suite à l'augmentation de capital intervenue.

III. - Que le conseil d'administration, par sa résolution du 18 février 2000 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation de capital à concurrence de ITL 6.673.675.000,- (six milliards six cent soixante-treize millions six cent soixante-quinze mille liras italiennes) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de ITL 34.563.575.000,- (trente-quatre milliards cinq cent soixante-trois millions cinq cent soixante-quinze mille liras italiennes) à ITL 41.237.250.000,- (quarante et un milliards deux cent trente-sept millions deux cent cinquante mille liras italiennes), par la création et l'émission de 533.894 (cinq cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt-quatorze) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 12.500 (douze mille cinq cents liras italiennes) chacune et ce moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant global de ITL 38.626.163.112,- (trente-huit milliards six cent vingt-six millions cent soixante-trois mille cent douze liras italiennes).

IV. - Que toujours en vertu des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article trois des statuts le conseil d'administration a décidé d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, la société italienne FALCK S.p.A., ayant son siège social à Milan, Italie, Corso Venezia, 16.

V. - Que les 533.894 (cinq cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt-quatorze) actions nouvelles ont toutes été souscrites par la société prédésignée.

VI. - Que la dite société FALCK S.p.A. a intégralement libéré l'apport en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société FINSTAHL S.A., prédésignée de la somme de ITL 45.300.000.000,- (quarante-cinq milliards trois cents millions de liras italiennes) avec les affectations suivantes:

- six milliards six cent soixante-treize millions six cent soixante-quinze mille liras italiennes au poste capital:  
ITL 6.673.675.000

- trente-huit milliards six cent vingt-six millions cent soixante-trois mille cent douze liras italiennes au poste primes d'émissions: . . . . . ITL 38.626.163.112

- cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-huit liras italiennes au poste bénéfices reportés et ce dans le but d'arrondir le montant des apports: . . . . . ITL 161.888

Total: quarante-cinq milliards trois cents millions de liras italiennes: . . . . . ITL 45.300.000.000

somme qui a été mise à la libre disposition de cette dernière pour l'augmentation de son capital, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le présent apport est évalué à LUF 943.772.030,- (neuf cent quarante-trois millions sept cent soixante-douze mille trente francs luxembourgeois).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ neuf millions sept cent mille francs luxembourgeois.

*Provision*

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec l'augmentation de capital décidée ci-avant, l'article trois des statuts est modifié pour avoir teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à ITL 41.237.250.000,- (quarante et un milliards deux cent trente-sept millions deux cent cinquante mille lires italiennes), divisé en 3.298.980 (trois millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingts) actions d'une valeur nominale de ITL 12.500,- (douze mille cinq cents lires italiennes) chacune, entièrement libérées.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Juncker, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 122S, fol. 62, case 5. – Reçu 9.435.990 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

J. Elvinger.

(13042/211/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**FINSTAHL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 16.907.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(13043/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**HOKKAIDO S.A., Société Anonyme, (en liquidation).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 19.801.

**DISSOLUTION**

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 octobre 1999 que M. Carlo Damgé, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, avec siège à Luxembourg, a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 octobre 1999 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 15 octobre 1999 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 22 décembre 1999.

Pour avis sincère et conforme  
Pour HOKKAIDO S.A. (en liquidation)

C. Damgé

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13049/537/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**IBERLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 27.940.

*Décision de la gérance*

Monsieur Pablo Sanchez, demeurant à L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman, gérant unique de la société a pris la décision suivante:

Le siège de la société est à L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman à partir du 15 mars 2000.

Fait à Frisange, le 25 février 2000.

P. Sanchez.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2000, vol. 534, fol. 20, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13050/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---



**IBERMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.  
R. C. Luxembourg B 27.582.

## DECISION

Monsieur Pablo Sanchez, demeurant à L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman et Monsieur Antonio Almeida, demeurant à L-5751 Frisange, 32A, rue Robert Schuman, gérants uniques de la société ont pris la décision suivante:

Le siège de la société est à L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman à partir du 15 mars 2000.

Fait à Frisange, le 25 février 2000.

P. Sanchez  
Administrateur

A. Almeida  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2000, vol. 534, fol. 20, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13051/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**IMEXCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 70.913.

L'an deux mille, le deux février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Joseph Lusanga, gérant de société, demeurant à F-54730 Gorcy (Briey) 2, rue du Pont.
- 2.- Monsieur Michel Ntambwe Wa-Ntambwe, étudiant, demeurant à L-1631 Luxembourg, 7, rue Glesener.
- 3.- Monsieur Julien Perrache, comptable, demeurant à F-57100 Thionville, 5, rue des Tanneurs.
- 4.- Monsieur Bruno Gardin, chef magasinier, demeurant à F-54730 Gorcy (Briey) 17, rue des Acacias.

Les comparants, à savoir sub 1.- en sa qualité d'associé unique et les comparants sub 2.- à 4.- en leur qualité de nouveaux associés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée IMEXCOM, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 70.913, constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche Moutrier de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 765 du 14 octobre 1999.

Sur ce, les comparants, agissant en tant que seuls associés de la société à responsabilité limitée IMEXCOM, S.à r.l., ont déclaré au notaire instrumentaire se réunir en assemblée générale extraordinaire, ayant pour ordre du jour:

- 1) Acceptation de la cession de parts effectuée sous seing privé en date du 13 janvier 2000.
- 2) Transfert de l'adresse du siège social à l'adresse suivante:

L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

3) Augmentation du capital de six cent mille francs (600.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs (500.000,-) à un million cent mille francs (1.100.000,-) par la création de six cents (600) parts sociales nouvelles, entièrement libérées.

4) Souscription et libération de trois cents parts sociales nouvelles (300) par Monsieur Julien Perrache et de trois cents parts sociales nouvelles (300) par Monsieur Bruno Gardin.

Les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'accepter la cession de parts effectuée sous seing privé en date du 13 janvier 2000, et dans laquelle l'associé unique, Monsieur Joseph Lusanga, prédit, a cédé trois cent trente parts sociales (330) à prendre des cinq cents (500) parts sociales, qu'il détenait dans la présente société à Monsieur Michel Ntambwe Wa-Ntambwe, prédit, au prix convenu entre parties, ce prix ayant été fixé à la valeur nominale des parts sociales.

Ladite cession de parts sous seing privé, signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec laquelle elle sera enregistrée.

Monsieur Joseph Lusanga, prédit, en sa qualité de gérant unique de la société, déclare accepter la présente cession de parts au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de transformer la société à responsabilité limitée unipersonnelle en une société à responsabilité limitée multipersonnelle.

*Troisième résolution*

Suite aux deux résolutions prises ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 1.- des statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.»



*Quatrième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de six cent mille francs luxembourgeois (600.000,- LUF) pour le porter de son montant initial de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à un montant total de un million cent mille francs luxembourgeois (1.100.000,- LUF) par la création de six cents (600) parts sociales nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Cinquième résolution**Souscription*

Et à l'instant Monsieur Julien Perrache et Monsieur Bruno Gardin, tous préqualifiés, déclarent souscrire aux nouvelles parts sociales comme suit:

- Monsieur Julien Perrache, à trois cents (300) parts sociales nouvelles, chacune d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF);
- Monsieur Bruno Gardin, à trois cents (300) parts sociales nouvelles, chacune d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF).

*Libération*

Ensuite Monsieur Julien Perrache et Monsieur Bruno Gardin, préqualifiés, ont libéré intégralement la souscription des six cents (600) parts sociales nouvelles au moyen d'un paiement en espèces d'un montant total de six cent mille francs luxembourgeois (600.000,- LUF).

Ce montant supplémentaire est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant moyennant certificat bancaire.

*Sixième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts, afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de un million cent mille francs (LUF 1.100.000,-), représenté par mille cent (1.100) parts sociales d'une valeur de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Bruno Gardin, trois cents parts sociales	300
2.- Monsieur Julien Perrache, trois cents parts sociales	300
3.- Monsieur Michel Ntambwe Wa-Ntambwe, trois cent trente parts sociales	330
4.- Monsieur Joseph Lusanga, cent soixante-dix parts sociales	170
Total: mille cent parts sociales	1.100

La somme de un million cent mille francs (LUF 1.100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

*Septième résolution*

Les associés décident de transférer l'adresse du siège social de la société de L-2316 Luxembourg, 50, rue du Général Patton à L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente mille francs (30.000,- LUF).

Dont procès-verbal, passé à Niederanven, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Lusanga, M. Ntambwe Wa-Ntambwe, J. Perrache, B. Gardin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 122S, fol. 55, case 4. – Reçu 6.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 24 février 2000.

P. Bettingen.

(13052/202/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**JAMA INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 52.447.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 88, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2000.

Signature.

(13068/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**INITIATIVE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 8.352.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2000, vol. 534, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour INITIATIVE S.A.H.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(13056/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**INVESTCORP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 24.708.

Par décision du conseil d'administration en date du 10 novembre 1999:

- MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A., 4<sup>e</sup> étage, 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, est nommé agent domiciliaire avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

- Le siège social est transféré au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000.  
Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour extrait conforme

MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A.

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13065/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**IPEF III HOLDINGS N° 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 72.196.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 février 2000*

*Première résolution*

Après lecture des lettres de démission, le conseil d'administration décide d'accepter les démissions de M. Michael Harrop et Mme Caroline Syvret de leur fonction d'administrateur.

*Deuxième résolution*

Après discussion, le conseil décide de nommer deux nouveaux administrateurs:

- Mme Denise Banks,
- Mme Connie Helya.

Pour extrait conforme

IPEF III HOLDINGS N° 1 S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2000, vol. 534, fol. 18, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13066/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**MAISON MORTH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Pétange, 60, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 27.388.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2000, vol. 534, fol. 14, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2000.

Signature.

(13093/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**IRIS GARDEN FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 57.851.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des associés qui s'est tenue le 28 décembre 1999*

A l'assemblée générale ordinaire des associés de IRIS GARDEN FINANCE, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 1998;
  - d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
  - d'affecter les résultats comme suit:
    - perte à reporter: LUF 134.242.406,-;
  - d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1998;
  - de renouveler le mandat des gérants pour un terme expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2003.
- Luxembourg, le 28 décembre 1999.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 9, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(13067/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**JUTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 8.972.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2000.

Pour JUTA S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric C. Day

(13069/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**KONCENTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 73.027.

L'an deux mille, le huit février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie et ayant son siège social à Luxembourg sous la dénomination de KONCENTRA HOLDING S.A., R.C. B Numéro 73.027, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 décembre 1999, en cours de publication.

La séance est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Fabienne de Bernardi, secrétaire, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Geneviève Blauen, administrateur de société, demeurant à Hondelange (Belgique).

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars des Etats-Unis (USD) chacune constituant l'intégralité du capital social de cinquante mille (50.000,-) dollars des Etats-Unis (USD) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la valeur nominale des actions de 100,- USD à 2,- USD et augmentation correspondante du nombre d'actions de 500 à 25.000.

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

## 3. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée elle a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

*Première résolution*

La valeur nominale des actions est ramenée de 100,- USD à 2,- USD et corrélativement le nombre des actions est porté de 500 à 25.000 par la création et l'émission de 24.500 nouvelles actions d'une valeur nominale de 2,- USD chacune.

Les 24.500 nouvelles actions sont attribuées gratuitement aux actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000,-) dollars des Etats-Unis (USD), divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) dollars des Etats-Unis (USD) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à neuf heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Muller, F. de Bernardi, G. Blauen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2000, vol. 122S, fol. 47, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2000.

A. Schwachtgen.

(13071/230/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**KONCENTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 73.027.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 120 du 8 février 2000 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2000.

A. Schwachtgen.

(13072/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**LAUCATH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 14.808.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2000.

*Pour LAUCATH S.A.*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

C. Day

(13075/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**LAUCATH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 14.808.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2000.

*Pour LAUCATH S.A.*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

C. Day

(13074/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**KIDOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 68.102.

*Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 février 2000*

Transfert de siège social:

Par une réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 février 2000, le conseil d'administration de la société KIDOLUX S.A. a décidé de transférer le siège social de la société du 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> février 2000.

Luxembourg, le 3 février 2000.

*Le conseil d'administration*

B. Jallerat M. G. Jallerat

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 533, fol. 100, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(13070/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**LAVIPHARM GROUP HOLDING.**

Siège social: L-2015 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 33.244.

Il résulte de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 15 février 2000 ce qui suit:

- le siège social a été transféré au 7, Val Sainte Croix, L-2015 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2000.

*Pour LAVIPHARM GROUP HOLDING*

A. Steichen

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2000, vol. 533, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13076/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**LIMONTA LUXEMBOURG HOLDING S.A.,  
(anc. LIMONTA LUXEMBOURG S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J. P. Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 62.519.

L'an deux mille, le seize février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIMONTA LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon, R.C. Luxembourg section B numéro 62.519, constituée suivant acte reçu le 10 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 240 du 14 avril 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain Thillens, Réviseur d'entreprise, demeurant à Wiltz.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Dominique Ransquin, Réviseur d'entreprise, demeurant à Sandweiler.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Paule Linckels, employée privée, demeurant à Ehlerange.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du Jour:*

- 1.- Démission des Administrateurs et décharge.
2. - Nomination de nouveaux administrateurs.
- 3.- Démission du commissaire aux comptes et décharge.
- 4.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 5.- Changement de dénomination sociale en LIMONTA LUXEMBOURG HOLDING S.A.
6. - Transfert du siège social au 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter, avec décharge entière et définitive, la démission des administrateurs suivants:

- 1) Monsieur Alain Hondequin, directeur, demeurant à Arlon (Belgique);
- 2) Madame Catherine Lintz, administratrice, demeurant à Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- 1) Monsieur Romain Thillens, administrateur, demeurant à Wiltz;
- 2) Monsieur Philippe Richelle, administrateur, demeurant à Fauvillers (Belgique).

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale de 2000.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter, avec décharge entière et définitive, la démission du commissaire aux comptes:

La société EURO SUISSE AUDIT (LUX) S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

la société HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale de 2000.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en LIMONTA LUXEMBOURG HOLDING S.A. et de modifier par conséquent l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de LIMONTA LUXEMBOURG HOLDING S.A.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1140 Luxembourg, 26, Route d'Arlon à L-1258 Luxembourg, 32, Rue Jean-Pierre Brasseur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Thillens, D. Ransquin, M.-P. Linckels, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 122S, fol. 61, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

J. Elvinger.

(13078/211/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**LIMONTA LUXEMBOURG HOLDING S.A.,  
(anc. LIMONTA LUXEMBOURG S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J. P. Brasseur.

R. C. Luxembourg B 62.519.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(13079/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**LIPARIS FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 73.310.

—

L'an deux mille, le dix-sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Eddy Dôme, employé de banque, demeurant à Luxembourg, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme LIPARIS FINANCIERE S.A., ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 73.310, constituée suivant acte reçu le 21 décembre 1999, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, aux statuts inchangés;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 14 février 2000; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que le capital social de la société anonyme LIPARIS FINANCIERE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 35.000,- (trente-cinq mille Euros), représenté par 350 (trois cent cinquante) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune, entièrement libérées.

II. - Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 21 décembre 1999 et



pendant une période de cinq ans prenant cours à la date de la publication de l'acte constitutif, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. - Que le conseil d'administration, en sa réunion du 14 février 2000 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel à EUR 60.000,- (soixante mille Euros), par la création et l'émission de 250 (deux cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,(cent Euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV. - Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital.

V. - Que les 250 (deux cent cinquante) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société LIPARIS FINANCIERE S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI. - Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le montant du capital social souscrit est de EUR 60.000,- (soixante mille Euros), représenté par 600 (six cents) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante-cinq mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Dôme, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 122S, fol. 61, case 7. – Reçu 10.085 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

J. Elvinger.

(13081/211/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

#### **LIPARIS FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 73.310.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(13082/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

#### **MARDICE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 19.431.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille, le huit février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Dirk Hoogendoorn, ingénieur, demeurant à Beetsterzwaag, 18, Singel, ici représenté par Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, demeurant à Moutfort, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Beetsterzwaag, le 14 décembre 1999.

2) Monsieur Ernest Meyers, ingénieur conseil en brevets, demeurant à L-8036 Strassen, 28, Oricherkoehl.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité MARDICE HOLDING, S.à r.l., avec siège social à Strassen, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société MARDICE HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à Strassen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.431, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 juin 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial, numéro 199 du 20 août 1982.

- Le capital social est fixé à un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents francs luxembourgeois (500,- LUF) chacune, réparties comme suit:

- Monsieur Dirk Hoogendoorn, préqualifié, mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	1.999
- Monsieur Ernest Meyers, préqualifié, une part sociale . . . . .	1
Total: deux mille parts sociales . . . . .	2.000

- Les associés décident par les présentes de dissoudre la société avec effet immédiat, déclarant que sa liquidation a été opérée aux droits des parties avant les présentes.

- Décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans l'ancien siège social de la société dissoute à Strassen, 261, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Kos, E. Meyers et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 122S, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2000.

F. Baden.

(13096/200/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

### **LAVIPHARM INTERNATIONAL.**

Siège social: L-2446 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.804.

Il résulte de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 15 février 2000 ce qui suit:

- le siège social a été transféré au 13, boulevard Royal, L-2446 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2000.

*Pour LAVIPHARM INTERNATIONAL*

A. Steichen

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2000, vol. 533, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13077/256/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

### **LINAG, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 26.370.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2000, vol. 533, fol. 100, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 6 décembre 1999*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, président;

- Mademoiselle Margret Astor, administrateur des sociétés, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

Signature.

(13080/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

### **MATILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 38.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2000, vol. 534, fol. 19, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2000.

*Pour la société*

ARTHUR ANDERSEN S.C.

Signature

(13094/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**LOGICAL COMPONENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 69.889.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 9, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(13084/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**LOGICAL COMPONENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 69.889.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire des associés qui s'est tenue le 9 février 2000*

A l'assemblée générale extraordinaire des associés de LOGICAL COMPONENT, S.à r.l., (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 9 février 2000.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 9, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13085/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**LOGICAL COMPONENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 69.889.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des associés qui s'est tenue le 9 février 2000*

A l'assemblée générale ordinaire des associés de LOGICAL COMPONENT, S.à r.l., (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 1999;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;

- d'affecter les résultats comme suit:

- perte à reporter: EUR 10.089,23;

- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 9 février 2000.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 9, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13086/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**LOAN SERVICING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.387.

L'assemblée générale de la société tenue en date du 16 décembre 1999 au 400, route d'Esch, décide de nommer deux gérants supplémentaires, Messieurs Strocchi et Colcellini; de sorte que les gérants sont désormais au nombre de quatre:

- Monsieur Paolo Strocchi, demeurant Via Senato 6, Milan;

- Monsieur Roberto Colcellini, demeurant Via Senato 6, Milan;

- Monsieur Ronald Faris, demeurant à 1675 Palm Beach Lakes Boulevard, West Palm Beach FL 33401, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur William Erbey, demeurant à 1675 Palm Beach Lakes Boulevard, West Palm Beach F 33401, Etats-Unis d'Amérique.

L'assemblée générale a également nommé PricewaterhouseCoopers comme commissaire statutaire jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les états financiers au 31 décembre 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2000, vol. 533, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13083/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**LUXBA 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 68.879.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 9 février 2000*

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de LUXBA 2000 S.A. («la société») qui s'est tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Ariane Slinger, 35, chemin du Hameau 1255 Veyrier, Genève, de sa fonction d'administrateur et ce avec effet immédiat;
- de nommer Tim van Dijk, 5, rue Jean Schaak, L-2563 Luxembourg en qualité d'aministrateur de la société et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'administrateur pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 9 février 2000.

T. van Dijk.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 9, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(13087/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**MLIP MANAGEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 60.468.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2000, vol. 534, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2000.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Signature

(13099/801/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**MLIP MANAGEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 60.468.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 23 février 2000, le conseil d'administration de la SICAV, MLIP MANAGEMENT est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2001:

John r. Frawley, chairman;

Jeffrey F. Chandor;

Steven B. Olgin.

Luxembourg, le 24 février 2000.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2000, vol. 534, fol. 20, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13100/801/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

**MAINPROPERTY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.  
R. C. Luxembourg B 59.434.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 30 décembre 1999*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

- Guy Harles,

- Ute Bräuer,

- Rita Goujon

ainsi qu'au commissaire aux comptes Monsieur François Lentz pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1998;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Guy Harles,

- Ute Bräuer,

- Rita Goujon

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 1999;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur François Lentz, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour MAINPROPERTY S.A.

Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2000, vol. 534, fol. 15, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13091/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**MAINPROPERTY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 59.434.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2000, vol. 534, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2000.

Signature.

(13092/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**MAINLAND CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 58.050.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2000, vol. 534, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2000.

Signature.

(13089/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**MAINLAND CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 58.050.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 30 décembre 1999*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

- Guy Harles,
- Ute Bräuer,
- Rita Goujon

ainsi qu'au commissaire aux comptes Monsieur François Lentz pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1998;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Guy Harles,
- Ute Bräuer,
- Rita Goujon

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 1999;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur François Lentz, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 25 février 2000.

Pour MAINLAND CORPORATION S.A.

Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2000, vol. 534, fol. 15, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13090/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**MECCANICA FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.004.

Statuts coordonnés en date du 28 octobre 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 28 octobre 1999.

(13095/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.

---

**INTERCONSULT, LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.

*Minutes of a meeting of the board of directors on February 14th, 2000**Authorised signatures:*

1. According to article 10 of the articles of association of INTERCONSULT the Company is bound in any circumstances and without limitation on the amount by the joint signatures of any two directors.

2. The board of directors delegates its powers to conduct the daily management of INTERCONSULT to the managing director of the Company.

3. INTERCONSULT has issued the following rules for authorised signatures:

- All transactions binding the Company for amounts below LUF 100,000.- have to be signed jointly by two «C» signatures.
- All transactions binding the Company for amounts between LUF 100,000.- and LUF 2 million have to be signed jointly by two «B» signatures or a «B» signature together with an «A» signature.
- All transactions binding the Company for amounts between LUF 2 million and LUF 5 million have to be signed jointly by two «A» signatures or an «A» signature together with a «B» signature.
- All transactions binding the company in excess of LUF 5 million have to be signed jointly by two «A» signatures.
- A signature «B» or «C» can always be substituted by a signature of a superior category.

*Categories of signatures:*

- «A» Me Paul Beghin, chairman of the board;  
Mr Finn Ancker, member of the board;  
Mr Jens Kristian Andersen, member of the board;  
Mr Lorenzo Modestini, member of the board;  
Mr Daniele Molinaro, member of the board;  
Mr Alexis Kamarowsky, managing director.
- «B» Mr Federigo Cannizzaro;  
Mr Jean-Marc Debaty;  
Mrs Laura De Santis  
Mrs Karine Henrion;  
Mr Yvan Vlaeminck;
- «C» Miss Christelle Amann;  
Miss Marcela Deut;  
Miss Maria Arcangela Sgaramela;  
Mrs Angelina Scarcelli, burn Roti Roti.

*Specific authorisation for the management of companies managed by or domiciled at INTERCONSULT*

Two signatures «A» or «B» are authorised to represent INTERCONSULT in the daily management of companies domiciled with or managed by INTERCONSULT. This authorisation is valid in particular, but not exclusively, for:

- the incorporation and purchase of companies, subscription of shares or bonds on behalf of clients;
- the participation in shareholders and board meetings of companies in which INTERCONSULT or its employees acting as nominees hold shares or equity interests;
- the transfer of monies, including those for the purchase or sale of shares or bonds on behalf of clients;
- executing all banking operations in relation with the transactions mentioned above.

*Signature list*

- A Paul Beghin
- A F. Ankcer
- A J. K. Andersen
- A L. Modestini
- A D. Molinaro
- A A. Kamarowsky
- B F. Cannizzaro
- B J.-M. Debaty
- B L. De Santis
- B K. Henrion
- B Y. Vlaeminck
- C C. Amann
- C M. Deut
- C M. A. Sgaramella
- C A. Scarcelli burn Roti Roti

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2000, vol. 534, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13058/536/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2000.